

Louvain School of Management

La responsabilité sociétale des banques : véritable engagement institutionnel ou simple conformisme ?

Mémoire recherche réalisé par
Noémie Truccolo

en vue de l'obtention du titre de
Master 120 crédits en sciences de gestion, à finalité spécialisée

Promoteur(s)
Robert Peirce

Année académique 2016-2017

Mes remerciements s'adressent en premier lieu à Monsieur Robert Peirce, pour ses disponibilités et qui en tant que promoteur m'a aidée et guidée dans la réalisation de ce mémoire.

Je tiens également à remercier mes parents et ma sœur pour m'avoir soutenue tout au long de mon parcours universitaire et particulièrement dans la construction de ce travail.

Enfin, un grand merci à mes amis et mes proches pour leur présence et leurs encouragements.

Table des matières

Introduction	1
Partie 1 : Recherche théorique	5
Chapitre 1 : cadre historique des banques conventionnelles et sociales	5
1) Origines historiques de l'activité bancaire	5
2) Rôle et activités exercées par les banques conventionnelles	7
I) La banque : son rôle et sa fonction	7
II) Typologie des banques par métier	8
a) <i>La banque de détail</i>	8
b) <i>La banque d'investissement</i>	9
c) <i>La banque universelle</i>	10
3) Genèse et fondements des banques sociales	11
I) Prémices et apparition des premières banques sociales en Europe	11
II) Pensées fondatrices des nouvelles banques sociales	13
Chapitre 2 : Définitions et caractéristiques des banques éthiques et sociales	15
1) Emergence d'une éthique et d'une responsabilité sociétale au sein des entreprises	15
2) Particularité des banques éthiques et sociales	17
I) Terminologies	17
II) Éléments caractéristiques des nouvelles banques éthiques et sociales et leurs limites	19
a) <i>Principe de transparence</i>	20
b) <i>Principe d'inclusion sociale</i>	21
c) <i>Gestion des risques sociaux, environnementaux et économiques</i>	22
d) <i>Prise en compte des parties prenantes</i>	23
Chapitre 3 : Evolution du modèle bancaire	27
1) Transformation du paysage économique	27
2) Modification du « business model des banques »	30
I) Nouvelle Ingénierie bancaire	30
II) Conséquences des innovations bancaires et financières	32
Chapitre 4 : Evolution du modèle de banques conventionnelles vers plus de responsabilité sociétale	37
1) La finance, outil de mobilisation sociale	37
2) Obsolescence du capitalisme financier et dérives de gestion financière comme moteur de la finance sociale	39
3) Gestion des risques et sources d'opportunités : un enjeu pour les banques	40
Partie 2 : analyse empirique	43

Chapitre 1 : méthode d'analyse.....	43
1) Le Matériel d'analyse	43
I) Sélection des banques.....	43
II) Sélection du média de reporting.....	44
III) Grille d'analyse	45
a) <i>Principe de transparence</i>	46
b) <i>Principe d'inclusion sociale</i>	47
c) <i>Gestion des risques extra-financiers : sociaux et environnementaux</i>	47
d) <i>Prise en compte des parties prenantes</i>	48
2) La récolte des données et l'analyse	49
Chapitre 2 : résultats et discussions	51
1) Principe de transparence.....	51
I) Provenance de l'argent	51
II) Utilisation de l'argent	52
2) Principe d'inclusion sociale	54
I) Lutte contre le surendettement	54
II) Lutte contre l'exclusion bancaire	54
3) Gestion des risques sociaux et environnementaux.....	56
I) Gestion sociale et environnementale au sein de la banque.....	56
II) Politique d'exclusion	57
III) Sélection positive de projet environnementaux et sociaux	59
4) Prise en compte des parties prenantes.....	62
I) Identification claire des parties prenantes et de leurs intérêts.....	62
II) Fonction de sensibilisation	63
a) <i>Influence sur le secteur bancaire</i>	63
b) <i>Diffusion aux parties prenantes</i>	64
III) Rémunération des parties prenantes.....	67
Chapitre 3 : conclusion et limites de l'analyse	69
1) Conclusions	69
2) Limites de l'étude.....	73
Conclusions et perspectives de recherche.....	75
Bibliographie.....	79
Annexes	Erreur ! Le signet n'est pas défini.

Introduction

Le monde est en crise et cherche de nouveaux repères. Le spectre de la crise financière de 2008 hante toujours les esprits. Ses répercussions économiques et sociales ont fait trembler les pays les plus riches et mis au jour la fragilité d'un système financier inscrit dans le monde capitaliste actuel. Certains produits financiers ont permis aux banques de spéculer à outrance sur des marchés chargés à hauts risques, afin de favoriser un profit maximum aux actionnaires dans des délais de temps toujours plus courts. Les conséquences systémiques de cette ingénierie financière sur l'économie mondiale ont été dramatiques.

Un système financier est pourtant toujours considéré comme essentiel au développement de notre économie. Il permet normalement de rassembler les richesses pour les investir dans des activités sources de prospérité et de développement socio-économique. Cependant, les acteurs de ce système financier ont-ils réellement appris à corriger les déviations passées en termes de gouvernance, de répartition des risques et d'intermédiation avec leur clients ?

Depuis quelques années, une partie des banques a choisi une approche différente du business financier. Dans leur fondement, ces banques n'ont jamais considéré le profit comme une fin en soi, mais plutôt comme un moyen à une fin. Elles se donnent pour rôle la création d'un monde durable. Connues sous le nom de banques sociales ou éthiques, ces dernières, de par leurs pratiques, mettent en évidence la manière dont elles contribuent au bien commun, au développement économique, social et environnemental. Ces nouvelles banques pourraient clairement inspirer le secteur bancaire entier pour la création d'un business model plus durable.

Il apparaît clairement, qu'aujourd'hui, les banques conventionnelles ont adopté une stratégie de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). La question traitée tout au long de ce travail consiste à déterminer si ce qui apparaît comme un changement dans les banques conventionnelles vers une plus grande responsabilité sociétale relève d'un réel engagement de ces dernières ou s'il s'agit simplement d'un pur conformisme. Est-ce que les banques qui servent les citoyens ont une volonté concrète et profonde d'assainir le système dans lequel elles se sont « fourvoyées » par le passé ou est-ce que cette volonté n'est que superficielle ? Quelle place est réellement accordée à la finance éthique et sociale au sein des banques conventionnelles ?

Pour répondre à ces questions, dans un premier temps, ce mémoire présente une recherche théorique dont les auteurs consultés nous ont permis d'établir le cadre historique dans lequel les banques se sont développées et de déterminer le rôle et les fonctions qu'elles ont progressivement endossés. L'histoire va voir l'apparition des premières banques sociales qui se sont dédiées à des causes spécifiques et dont les origines relèvent de deux penseurs que sont Steiner et Gesell.

Cette même partie permet d'amener le concept de responsabilité sociétale des entreprises tel qu'il est connu aujourd'hui pour ensuite tenter de définir ce que l'on entend par banques sociales et éthiques. Les terminologies qui y sont associées font en effet l'objet de confusions et nécessitent un éclaircissement. Nous avons déterminé que les particularités de ces banques, outre l'aspect économique, pouvaient se décliner en quatre critères fondamentaux : un critère de transparence, un critère d'inclusion sociale, un critère de gestion des risques sociaux et environnementaux et un critère de prise en compte des parties prenantes.

Dans la suite, il s'agit de faire l'état des lieux de l'évolution du modèle bancaire fortement dépendant du changement du paysage économique. A la fin du XXe siècle, la caractéristique principale du système financier est la libéralisation des marchés. On parle alors d'un « nouveau capitalisme financier » qui va permettre aux banques une ingénierie inconditionnelle, mais dont les conséquences vont impacter l'économie dans le monde entier et provoquer la crise de ce début de XXI^e siècle.

Pour clôturer cette première partie, un chapitre entier est dédié aux évolutions que connaissent les banques conventionnelles vers plus de responsabilité sociétale des entreprises. Cela tient principalement à trois raisons.

- En tant qu'outil de mobilisation sociale, la finance va permettre de défendre des causes qui apparaissent au sein de la société.
- Les périodes de crises telles que nous les avons connues ces dernières années remettent en question la légitimité des banques, ce qui peut être source de changements profonds.
- L'évolution des lois, la réputation et la confiance dont les banques dépendent accroissent également l'intérêt pour les banques éthiques et sociales.

La seconde partie de cette recherche, sur base d'une analyse empirique qualitative, tente de déterminer dans quelle mesure les banques démontrent une volonté d'adopter dans leur fonctionnement, les critères ciblés préalablement comme spécifiques aux banques éthiques et

sociales. Après avoir expliqué les méthodes d'analyse utilisées, les résultats sont exposés et commentés.

Ce mémoire n'a pas la prétention d'aboutir sur la proposition d'un modèle bancaire et financier idéal à suivre. Il se propose surtout d'explorer les pratiques de diverses banques et d'en retenir les arguments qualitatifs, dont des descriptions de pratiques, qui ont pour seul but de transformer notre imaginaire afin de croire qu'entrer en transition pour une économie durable et socialement responsable par la voie du système financier est possible. Ce mémoire n'est donc qu'une invitation à entamer des recherches plus avancées pour élaborer des propositions plus concrètes.

La quantité d'informations consultée au départ de ce que les banques publient est énorme. Il a donc été impossible de traiter la totalité des données. Il peut en découler que certaines parties du mémoire apparaissent comme peu rigoureuses. Puissent ces critiques permettre d'amorcer le débat.

Partie 1 : Recherche théorique

Chapitre 1 : cadre historique des banques conventionnelles et sociales

1) Origines historiques de l'activité bancaire

C'est au cours de la période antique que l'histoire des banques commence : les marchands octroient des prêts aux fermiers et commerçants qui transportent leurs biens de villes en villes. Cependant, le prêt monétaire est déjà sévèrement condamné car perçu par les philosophes de l'époque comme un détournement et une perversion de la fonction première de l'argent qui selon Aristote, était le service aux transactions (Boufous & Khariss, 2014). Ainsi, jusqu'au Moyen-Age les activités bancaires se limitent à des opérations de caisse avec pour principales missions, l'acceptation de dépôts et le changement d'argent. Le crédit, aujourd'hui considéré comme l'activité principale du milieu bancaire, n'est encore que très rarement pratiqué à l'époque. C'est lors des croisades qu'un développement plus important des banques se produit, permettant de consolider les pratiques bancaires et d'établir le crédit (la Finance pour tous, 2016).

Le développement de la banque moderne telle qu'elle est connue aujourd'hui débute au Moyen-Age (XI^e siècle), en Italie. Quelques grandes familles commerçantes comme les Peruzzi, les Bardi et les Médicis créent d'immenses entreprises familiales grâce à la mise en commun de capitaux détenus par des actionnaires. Elles génèrent par la suite des filiales à travers l'Europe, l'Afrique et l'Asie Mineure. Ces banques étaient initialement actives dans deux domaines : le prêt sur gage et l'échange de monnaie. Par la suite les premières banques publiques apparaissent. Ces dernières sont nées suite aux besoins grandissants de l'État pour assurer des services financiers à moyen et long terme (par exemple, l'entretien des armées) (Milano, 2011).

Cette multiplication de banquiers s'est poursuivie au XII^e siècle un peu partout en Europe. La banque devient alors un intermédiaire ayant pour rôle de mettre en relation les détenteurs d'argent avec ceux qui souhaitent en recevoir pour investir dans leurs affaires (Rivoire, 1992).

La renaissance est caractérisée par la création de grands établissements internationaux innovants pour faciliter les transactions notamment avec de nouveaux supports comme le

chèque. Dorénavant capables de recevoir des dépôts et de gérer des comptes, ces établissements bancaires sont comparables à ceux d'aujourd'hui (Milano, 2011).

Au XIX^e siècle, la révolution industrielle amène la création de nouvelles grandes banques. Les Etats commencent à encadrer l'activité des banques modernes voire à les mettre sous leur tutelle.

Durant le XX^e siècle, les Etats renforcent encore leur autorité sur les banques et imposent leur contrôle régulier. Ce siècle est également marqué par plusieurs crises financières ayant eu un impact considérable sur l'évolution des structures bancaires (La finance pour tous 2016 ; Milano, 2011).

Aujourd'hui, bien que les banques soient opérationnelles dans des activités communes, à savoir la commercialisation de l'argent et la réalisation d'opérations financières, bon nombre de leurs activités permettent de les distinguer les unes des autres. L'ensemble de ces banques forme le système bancaire. Généralement tributaire du régime légal dans lequel il se développe, la structure de ce marché varie d'un pays à l'autre (Heffernan, 2005). Il est chapeauté par la Banque Centrale de chaque pays ou d'un ensemble de pays. A ce jour, les pays de la zone euro sont sous le contrôle de la Banque Centrale Européenne (BCE).

La Banque Centrale gère la monnaie d'un pays et sa masse monétaire par la maîtrise du taux d'intérêt qu'elle définit. Le principal objectif d'une banque centrale est la stabilité des prix. En tant qu'institution publique, elle n'agit pas dans un but lucratif. Cependant, elle opère en tant que « banque des banques » pour les banques commerciales qui peuvent emprunter des fonds auprès de la banque centrale en cas de manque de liquidité¹ (European Central Bank, 2017).

¹ Cela s'explique notamment par le fait que les banques commerciales sont susceptibles des prêter des fonds déposés à long terme contre des fonds de court terme.

2) Rôle et activités exercées par les banques conventionnelles

1) *La banque : son rôle et sa fonction*

La loi bancaire Belge (2014) définit la banque sous plusieurs formes :

A l'article 1, §3 elle nous définit la banque comme une « *entreprise belge ou étrangère dont l'activité consiste à recevoir du public des dépôts ou d'autres fonds remboursables et à octroyer des crédits pour son compte propre* ». Elle nous la présente ici comme un établissement de crédit.

A l'article 3, cette même loi nous définit la banque comme une « *entreprise autre qu'un établissement de crédit ou société de bourse, dont l'activité principale consiste à prendre des participations ou à exercer une ou plusieurs des activités* ». Elle nous la présente dans ce cas comme un établissement financier.

Alors que le premier type d'établissement reçoit ses liquidités sous formes de dépôts de ses clients, le deuxième se différencie par la réception d'argent sous forme d'investissements.

On peut dès lors comprendre que la fonction initiale et essentielle qui définit la banque est celle d'intermédiaire financier, réunissant deux types d'agents : les agents à capacité de financement et les agents à besoin de financement.

Les premiers qui ne consomment pas l'intégralité de leur revenu dégagent une épargne qu'ils cherchent à placer. Ils endossent par conséquent un rôle de prêteurs à la banque. Les seconds, par leur besoin de crédits sont les emprunteurs (de Coussergues, 1996).

Ainsi, les banques transforment le capital inactif en capital actif, au travers de la distribution de capitaux collectés (dépôts) sous forme de crédits, aux agents à besoin de financement (Gabillon & Rochet, 2016). C'est cette capacité à prendre des dépôts et à octroyer des prêts qui singularise la banque des autres institutions financières (Heffernan, 2005).

Par ailleurs, la banque comme intermédiaire financier permet de remédier aux imperfections de la finance directe² : certains agents détiennent des informations que les prix ne reflètent pas, créant ainsi de l'incertitude et de l'asymétrie d'information. Dans ce cas, l'utilité économique et sociale de la banque est de réduire les asymétries d'information entre

² Finance directe : agents à besoin et à capacité de financement qui entrent directement sur les marchés des capitaux (de Coussergues, 1996).

les deux parties concernées par une transaction (Santomero, 1984). Les intermédiaires financiers deviennent des spécialistes dans la production d'information sur les marchés de crédit, mais aussi sur le marché d'émission d'actifs financiers (Ülgen, 2013). Selon la théorie développée par Oliver Williamson³, la banque internalise les coûts supportés par les prêteurs et les emprunteurs des marchés de capitaux, tels que le coût de recherche d'information sur les caractéristiques et le risque des titres émis (de Coussergues, 1996 ; Heffernan, 2005). Compétent dans le traitement de l'information sur la solvabilité des emprunteurs, la banque assume le risque de crédit et le gère grâce à la division des risques. Une bonne gestion des risques sur les placements financiers et des services de liquidités contribue à une meilleure utilisation des ressources de financement disponibles au sein de l'économie (Ülgen, 2013).

La banque va ensuite remplir d'autres missions découlant de sa fonction principale qui vont varier selon les différents métiers.

II) *Typologie des banques par métier*

a) *La banque de détail*

La banque de détail offre principalement des services à destination des particuliers ou des professionnels (professions libérales et petites et moyennes entreprises (PME)) (Roux, 2013). Ses activités sont qualifiées par Heffernan (2005) d'activités « intra-bancaires » : la banque se charge de collecter des dépôts auprès d'agents qui disposent de fonds, qu'elle gère sur ses propres comptes, pour ensuite être en mesure de prêter ces mêmes fonds sous forme de crédits.

Par ailleurs, la banque, via le contrat de crédit, va être fournisseur de liquidité permettant à l'emprunteur d'engager, sans délai, des dépenses (de Coussergues, 1996). Selon que ces agents soient déposants, prêteurs ou emprunteurs, tous ont un besoin de liquidité différent et ce besoin évolue dans le temps (Heffernan, 2005).

La banque de détail assure également la mise à disposition et la gestion des moyens de paiements. A ces activités principales, s'ajoutent de plus en plus de services non bancaires,

³ Economiste américain connu pour ses travaux en rapport à la théorie des coûts de transaction. En 2009, il reçoit le prix Nobel d'économie pour ses travaux relatifs à la gouvernance économique (Infinance, 2013).

d'une toute autre nature, le service d'assurance en est un exemple (Heffernan, 2005 ; Observatoire des métiers de banque, 2017). Les actions de la banque de détail portent à court et moyen terme. Elles exigent un certain niveau de fonds propres afin de pouvoir combler une éventuelle perte sans pour autant compromettre les dépôts de ses clients.

La banque de détail est généralement présente sous forme de réseau d'agences lui permettant ainsi une certaine proximité avec sa clientèle.

b) La banque d'investissement⁴

De par son offre de service, la banque d'investissement s'oppose à la banque de détail. Elle ne s'adresse pas aux particuliers mais à l'Etat, aux grandes entreprises ou aux investisseurs en quête de rentabilité et dont l'objectif premier est généralement de faire fructifier leurs liquidités (Chelly & Sébéloué, 2014).

La banque d'investissement finance les entreprises généralement industrielles et commerciales via l'apport en capital (sous forme de participations en actions) à long terme. En tant qu'établissement financier, elle vise à assurer un rôle d'intermédiaire dans la réalisation d'opérations financières (dites de haut de bilan⁵) souvent liées aux opérations en bourse (entrée en bourse, augmentation de capital, opération de fusion-acquisition...) (Antoine & Capiou-Huart, 2015 ; Chelly & Sébéloué, 2014).

Sur les différents marchés des capitaux, la banque va intervenir pour son propre compte afin d'équilibrer sa trésorerie, limiter ses risques et gérer son portefeuille de valeurs mobilières. Elle est également prestataire de services d'une large gamme de produits autant destinés aux investisseurs qu'aux entreprises, ce qui la conduit à intervenir sur ces mêmes marchés de capitaux pour le compte de sa clientèle (de Coussergues, 1996). Diverses activités connexes y sont souvent associées : opérations de change, de valeurs mobilières, conseil en matière de gestion de patrimoine et gestion financière, etc.

⁴ Au jour d'aujourd'hui, la banque d'affaire dont l'activité se distingue par sa nature qui relève de la finance d'entreprise, fait partie intégrante de la banque d'investissement.

⁵ Emplois et ressources à long terme de l'entreprise du passif et de l'actif : capitaux propres, capitaux permanents (dettes à long terme) et financements sur le long terme (actifs immobilisés). Le haut de bilan s'oppose au « bas de bilan » : éléments plus liquides (trésorerie) (Antoine & Capiou-Huart, 2015).

Le revenu de la banque d'investissement se compose uniquement des commissions facturées sur l'octroi du conseil juridique et financier liées à ses opérations. Ainsi, la banque d'investissement a un besoin en fonds propres plus réduit que la banque de détail puisqu'elle ne prête quasiment pas à ses clients (Les échos, 2017).

Heffernan (2005) insiste sur le fait que la banque d'investissement pratique une forme différente d'intermédiation qui ne consiste plus à répondre à la demande de liquidité des déposants. Elle s'éloigne de la banque standard qui elle assure une augmentation des liquidités.

c) *La banque universelle*

La banque universelle regroupe les activités des banques spécialisées dont la nature est fondamentalement différente (Lamberts, s.d. ; Leroy, 2010). La concentration par fusion a conduit ces mêmes institutions à cumuler leurs différents métiers et à devenir ce que l'on appelle « les nouveaux géants bancaires ». Dans la pratique, les banques de détail et d'investissement sont devenues des filiales ou succursales de nouveaux groupes bancaires fusionnés (Leroy, 2010).

Aux Etats-Unis, l'abrogation officielle (1999) de la loi *Glass Steagall Act* a permis le développement du modèle de la banque universelle qui s'oppose à celui des banques spécialisées. A l'origine, cette loi instaurée aux Etats Unis en 1933, au lendemain de la crise économique survenue en 1929, visait, au sein des banques, la séparation des activités commerciales de celles d'investissements (Boiteux, 2010).

En Europe, dans les années 1990, l'ouverture du Marché unique des services financiers et l'adoption de l'euro comme monnaie unique au sein de l'Union Européenne ont favorisé la consolidation de ces banques universelles, désormais considérées comme un moyen puissant pour pénétrer tout le marché financier européen (Mishkin, 2013).

Cependant, l'élargissement du champ d'action de la banque par l'offre d'une gamme complète de services bancaires mais aussi de services financiers non bancaires, sous une seule et même personne morale est la source de conflits d'intérêts. De fait, la banque entend à la fois conseiller l'emprunteur, l'épargnant, l'émetteur et l'actionnaire, tout en leur faisant concurrence et en cumulant une puissance en capital et un droit spéculatif sur des actifs divers.

De par leur taille, ces banques sont également sources potentielles de risques systémiques, ayant pour effet de surendetter les Etats contraints de sauver ces mêmes banques d'une éventuelle faillite (Leroy, 2010).

Elles sont présentées comme responsables de la crise financière de 2008.

3) Genèse et fondements des banques sociales

1) *Prémices et apparition des premières banques sociales en Europe*

Durant le Moyen-Age, les activités bancaires demeurent fortement limitées par l'Eglise Romaine. Cette dernière considérait ceux qui octroyaient des prêts assortis d'un intérêt comme pécheurs. Le crédit est donc, à l'époque, interdit par les chrétiens. Par conséquent, la majorité des prêteurs sont juifs. En effet, leur doctrine autorise les intérêts sur prêts hors de leur communauté⁶. Le prêt désormais nécessaire pour favoriser la production économique et le développement du commerce, les ordres mendiants⁷ (franciscains et dominicains) veulent offrir une alternative aux prêts d'intérêts des banquiers juifs. Dès lors, ils commencent à conditionner les crédits, avec pour objectif de soutenir les pauvres, tout en opérant sans but lucratif⁸. L'octroi de prêt se fait en contrepartie d'un travail difficile, efficace, responsable, et d'une propension à prendre des risques. Ces mérites sont typiques des artisans, qui peuvent désormais gagner davantage pour continuer à exercer et développer leur métier (Khariss & Boufous, 2014, Milano, 2011).

Arrive ensuite l'idée de convaincre les riches de constituer un fond monétaire, dont l'objectif est la création d'une institution de prêts sur gage. Au XVI^e siècle, la banque Monte di Pieta est ainsi créée. Cette banque prête aux marchands et aux artisans, tout en excluant les prêts pour les dépenses de luxe. Ce modèle bancaire s'étend rapidement à l'Italie entière et par la suite, à une partie de l'Europe (Milano, 2011).

⁶ Entre eux, les juifs ne se prêtaient pas avec intérêt, uniquement aux non-juifs. Dans la religion juive, il n'est pas interdit de prêter aux non juifs, il est seulement interdit de se prêter entre eux (Khariss & Boufous, 2014)

⁷ « *Ordres religieux dont la règle impose la pauvreté et qui ne tirent leur entretien que de la bienfaisance des fidèles.* » (Larousse, s.d.).

⁸ Création des prêts sur gage.

Les influences principales du secteur financier sont de ce fait définies par le cadre religieux qui y a implanté des valeurs morales et éthiques telles qu'expliquées précédemment (Weber, 2012). De plus, beaucoup de banques ont été fondées à partir de dons et de contributions caritatives eux même accordés sur base de valeurs morales propres à l'époque (Milano, 2011).

A la fin du XVII^e siècle, l'église Romaine perd progressivement de son pouvoir et la réforme protestante, en se basant sur l'idée que le « capital emprunté sert à investir », contribue de façon déterminante à la levée de l'interdit du prêt avec intérêts dans les pays européens. Les mentalités évoluent et la pratique du prêt se développe (Khariss & Boufous, 2014).

Fin du XVIII^e siècle, l'engagement philanthropique, principalement anglais et français, a donné naissance aux caisses d'épargne. Ces établissements financiers avaient pour objectif la collecte des économies auprès des classes moyennes et inférieures. La finalité était d'encourager le développement économique d'initiatives locales alors qu'une révolution industrielle se préparait. Au-delà de combattre la pauvreté via une gestion prudente des dépôts, ces établissements avaient une mission pédagogique : celle d'éduquer les pauvres à épargner (Milano, 2011).

Au XIX^e siècle, un autre modèle fait son apparition, les banques coopératives. Ces dernières sont nées en Angleterre de l'idée de Robert Owen et des pionniers de Rochdale⁹. Deux raisons expliquent la création de ces banques : combattre l'intérêt à taux abusif qui touche essentiellement les classes pauvres et leur permettre l'accès à des organismes prêteurs (Fonteyne, 2007 ; Milano 2011). Aujourd'hui, bon nombre des banques sociales ont pris la forme de coopératives et défendent des valeurs communes à celles de leurs prédécesseurs (Milano, 2011).

A l'époque, le champ d'action de ces deux modèles bancaires se limite au niveau local et régional. Ils avaient pour vocation de servir les plus pauvres et les plus marginalisés, les riches étant laissés aux banques traditionnelles qui ont notamment investi dans la révolution industrielle. La production économique prend de plus en plus d'importance au détriment des aspects sociaux. (Milano, 2011).

⁹ Société coopérative fondée en 1844 en Angleterre

II) *Pensées fondatrices des nouvelles banques sociales*

Si pour parler de l'histoire des banques il nous faut remonter plusieurs siècles en arrière, les nouvelles banques sociales sont quant à elles relativement récentes. Nous l'avons vu, la banque sociale est un phénomène multiple dont on peut considérer que l'histoire remonte au XVIII^e et XIX^e siècle pour ensuite être façonnée par des idées et les mouvements du XX^e siècle. La banque sociale prend ses sources dans une variété de domaines et d'évolutions historiques. Cependant, suivant les dires de Benedikter (2011), la finance sociale trouve ses origines dans deux courants de pensées.

En Europe, deux grands pionniers participent à ce renouveau en économie : l'Autrichien Rudolf Steiner (1861-1925), un philosophe réformateur social, fondateur de l'anthroposophie et l'allemand Silvio Gesell (1862-1930), un marchand anarchiste et un économiste théorique. Après la première guerre mondiale, ils ont tous deux fondé leur propre mouvement politique.

Steiner aspire à développer un système bancaire et financier distinguant trois types d'argent : l'argent d'achat, l'argent de prêt dans l'économie des petites et moyennes entreprises et l'argent de don pour le secteur culturel et éducatif (Benedikter, 2011 ; Toenis, 2011). Gesell quant à lui, a pour volonté l'équité entre les riches et les pauvres via l'attribution de taux d'intérêts et des loyers selon les moyens et les besoins respectifs de chacun. Bien que différents, ces mouvements partagent une pensée commune : l'accumulation d'argent nuirait à la productivité de l'économie réelle, entendons la production directe de biens et de services, étant donné qu'elle engendrerait des déséquilibres individuels mais aussi systémiques. Selon eux, l'argent subissant une dévaluation relativement rapide, ne serait plus stocké mais dépensé à grande vitesse dans l'économie réelle, augmentant ainsi la productivité et l'emploi pour tous. L'argent ne serait alors plus thésaurisé afin de spéculer. Ce système requière un système monétaire au moins double, pour créer un flux de productivité supplémentaire, à un niveau local ou régional. Dans le cas où seul le « vieillissement de l'argent » existerait, il serait impossible d'investir des montants importants (Benedikter, 2011).

Là où les deux auteurs se distinguent, c'est dans leur vision différente de considérer le capital. Gesell pense le capital comme un élément systématique de la modernité, qui deviendrait un simple outil d'argent réparti entre tous les membres de la société en fonction de leurs capacités et de leurs besoins. Cette redistribution relativement sociale par les gouvernements nationaux et locaux, aurait pour effet de « libérer les gens » du pouvoir du capital. Au contraire, Steiner est convaincu, lui, que le capital est en principe quelque chose de positif et que le défi

est de savoir comment gérer le meilleur du capital. Par ailleurs, l'Autrichien s'est concentré sur « l'économie du dialogue » ou « l'économie associative », qui consiste à réunir les producteurs, les commerçants et les consommateurs avec les institutions financières pour déterminer quels biens sont nécessaires, dans quels délais et dans quelle mesure. Le but est donc d'obtenir une production réelle beaucoup plus « humaine », axée sur le consommateur et ses besoins. Au travers de ce système, Steiner visait une économie entièrement démocratique, fondée sur le consensus, en opposition à ce qu'il percevait comme une économie destructrice fondée sur les intérêts et les profits de l'industrie financière contrôlée par de petites élites entrepreneuriales (Benedikter, 2011).

Entre les années 1930 et 1940, les œuvres des deux auteurs ont été brûlées par les Nazis. Ce n'est qu'après la seconde guerre mondiale (1946) que leurs mouvements ont été réétudiés, essentiellement par des universitaires. (Benedikter, 2011).

Encore aujourd'hui, les idées de Gesell et Steiner sont contestées car fortement dépendantes des circonstances historiques parfois bien différentes dans le monde actuel. Elles ont néanmoins le mérite d'avoir encouragé l'émergence d'institutions bancaires sociales. En effet, beaucoup de ces banques¹⁰ trouvent leur fondement dans les idées de Steiner qui se traduisent par l'octroi de fonds, de dons pour servir les besoins culturels et éducatifs et les domaines longtemps exclus de l'enseignement traditionnel. Elles y font directement référence en ayant pris racine dans les idées d'une « économie associative » (Benedikter, 2011 ; Tischer & Remer, 2016).

¹⁰ C'est le cas de Triodos par exemple (Triodos, s.d.).

Chapitre 2 : Définitions et caractéristiques des banques éthiques et sociales

Ce chapitre vise à expliquer ce que la responsabilité sociétale des entreprises implique pour ces dernières, et son rapport avec l'éthique au sein des entreprises et particulièrement des banques. Tenter de définir ce que sont les banques éthiques et sociales a permis de mettre en exergue toute une série de critères propres à celles-ci. Il en ressort que ces critères ne sont pas toujours établis par la loi mais sont pourtant nécessaires à la banque afin d'être définie comme sociale ou éthique.

1) Emergence d'une éthique et d'une responsabilité sociétale au sein des entreprises

Nous allons le voir, pour être considérée comme sociale, les banques vont devoir appliquer des pratiques dites *responsables* dans le cadre de leur gestion stratégique, afin de tenir compte des relations avec la société et des enjeux sociaux.

C'est au cours des années 1960, que l'idée élargie de la responsabilité sociétale des entreprises¹¹ apparaît clairement dans le langage de ces dernières. La RSE se déploie non pas sous la pression des acteurs traditionnels du rapport salarial, mais sous le coup d'un nécessaire élargissement des parties prenantes à prendre en compte (tous acteurs influencés ou ayant une influence sur l'entreprise : les fournisseurs, les pouvoirs publics, les clients, les ONG¹², etc.) (Postel & Rousseau, 2008). Elle apparaît comme une réponse potentielle au questionnement social auquel font face les entreprises (de Serres & roux, 2006).

L'ambiguïté liée à cette notion persiste encore aujourd'hui et rend une définition unique impossible. Néanmoins, la commission européenne¹³ (2006) introduit la RSE comme étant « *l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes* ». Elle se développe dans une triple démarche :

¹¹ Tout au long de ce travail, l'abréviation RSE sera utilisée pour référer au terme de « responsabilité sociétale des entreprises ».

¹² Organisations non gouvernementales

¹³ Communication de la Commission au Parlement Européen, au Conseil et au Comité économique et social européen

1- l'adoption volontaire d'une stratégie de RSE qui va au-delà de la stricte application des lois ;

2- La poursuite de la performance financière, mais sans exclure le social, l'environnemental et l'économique ;

3- La nécessité d'une plus grande transparence par la reddition des comptes auprès des parties prenantes, et non uniquement auprès des actionnaires (de Serres & Roux, 2006).

Ainsi, la RSE est une démarche éthique étant donné qu'elle résulte principalement de la prise en compte des intérêts de l'ensemble des parties prenantes et des conséquences de l'activité sur l'environnement (Lelart, 2014).

Selon l'analyse de Carroll (1991), la RSE se décline en quatre responsabilités différentes non mutuellement exclusives, mais qui permettent de concilier l'orientation économique et l'orientation sociale. Ces responsabilités sont la responsabilité économique, la responsabilité légale, la responsabilité éthique et la responsabilité philanthropique.

La responsabilité économique de l'entreprise dont le rôle principal est de produire des biens et des services aux consommateurs qui en ont besoin, de manière profitable et acceptable, constitue la responsabilité de base de toute entreprise (Carroll, 1991).

La responsabilité légale soumet les organisations à se conformer aux lois et réglementations qui leur sont imposées. Ces deux responsabilités sont particulièrement liées et relativement indissociables (Carroll, 1991).

Ensuite, la responsabilité éthique reflète les pratiques et les activités attendues ou bannies par les membres de la société, sans être nécessairement codifiées dans les lois. L'éthique et les valeurs appliquées anticipent généralement l'établissement des lois légiférant la bonne gouvernance dans une législation future. Ces responsabilités sont continuellement sous le débat public de leur légitimation (Carroll, 1991).

Enfin, la responsabilité philanthropique vient compléter ce trio. Elle englobe les actions qui répondent aux attentes de la société relatives au bien-être ou à la bonne volonté, pour faire de « bonnes entreprises citoyennes ». Toutefois la firme ne sera pas considérée comme non éthique si elle n'atteint pas ce niveau de responsabilité. On peut en déduire que la RSE se fonde donc principalement sur les trois premières responsabilités (Carroll, 1991).

La RSE adopte de plus en plus une nature obligatoire. Cependant, il pourra être constaté que les entreprises engagées dans des démarches RSE n'en sont pas pour autant éthiques (de

Serres & Roux, 2006). En effet, l'éthique, n'est pas une conformité à une norme existante, mais s'inscrit dans la manière dont les différents acteurs s'accordent à produire des règles communes permettant d'évaluer la conformité des actions communes à des principes moraux communs. Il est impossible de prévoir avec certitude les conséquences d'une action décidée au sein d'une entreprise pour la communauté humaine mais la prise en compte de « l'art d'être prudent » permet de juger du caractère juste ou non de cette action. Ainsi, la volonté des individus d'agir de manière légitime est mise en évidence. L'éthique est donc liée à la RSE, étant donné que cette dernière vise à produire des repères communs permettant de légitimer les comportements des entreprises se prétendant socialement responsables (Postel & Rousseau, 2008).

L'éthique va ainsi s'appliquer tout naturellement à la finance. L'économie n'est pas une science exacte et par conséquent la finance, partie inhérente du domaine de l'économie, est influencée par l'organisation de la société et dépend du comportement des hommes qui la composent. L'éthique doit aider à ce que l'économie soit au service des hommes (Lelart, 2014). C'est un domaine où tout repose sur la confiance. Les acteurs, créanciers et débiteurs l'un de l'autre, pendant un laps de temps, doivent agir non seulement en respectant la loi, mais également en tenant compte de leur conscience. Nous le verrons, les opérations financières se diversifient et se complexifient, leurs impacts sont de plus en plus difficiles à maîtriser. Il est indéniable que la dernière crise financière tient au fait que la finance se soit éloignée de l'éthique (Lelart, 2014).

2) Particularité des banques éthiques et sociales

1) *Terminologies*

On entend parler de banque sociale, éthique, durable, responsable, solidaire, alternative... Termes qui peuvent couvrir diverses pratiques de la finance et dont le point central peut plus ou moins varier. Composer une définition unique reprenant tous ces termes et leurs nuances propres semble donc difficile. Cela s'explique parce que les différents acteurs impliqués dans l'économie ont une influence diverse, selon leur culture, leur pays, leur histoire (Benedikter, 2011). Dans la littérature, les termes « éthique » et « social » sont souvent repris pour parler des mêmes banques.

Bien que l'intérêt pour ce type de banques soit croissant, le manque de cadre légal au niveau international et national, ne permet pas non plus d'établir une définition claire de ce qu'est une banque éthique. Ces dernières années, la création de divers réseaux qui soutiennent la finance sociale a cependant permis de mettre en lumière quelques éléments qu'ils considèrent comme fondateurs de ces banques.

Le réseau Financité¹⁴ (2014) considère que la finance sociale doit contribuer au développement de l'humain et de la société. De ce fait, elle ne doit pas être destinée à quelques-uns, au détriment des autres. Les institutions y contribuant agissent selon un système financier responsable, pour permettre aux agents d'opérer sans que leurs actions n'aient de conséquence négative sur les autres.

Selon la Fédération européenne des finances et des banques éthiques et alternatives (FEBEA, 2015)¹⁵, la finance éthique est caractérisée depuis l'origine jusqu'à la destination de l'argent. Elle définit le rôle d'une banque éthique comme étant :

... d'œuvrer pour le bien commun et d'assurer le droit au crédit à travers une activité bancaire consistant à récolter des fonds et à les réaffecter sous forme de crédits, à des projets culturels, sociaux et environnementaux. Par leur activité, les banques éthiques favorisent l'inclusion sociale, le développement durable, le développement de l'économie sociale et solidaire et l'entrepreneuriat social (FEBEA, 2015, p.2).

Pour James Niven, membre de la GABV¹⁶, la finance sociale consiste aussi à avoir un impact indirect sur d'autres, en montrant qu'une approche différente de la banque et des discussions plus larges sur un futur de l'industrie bancaire sont à la fois possibles et nécessaires (cité par Weber et Remer, 2011, p.20).

¹⁴ Financité est un réseau belge actif dans la promotion de l'éthique et la solidarité dans les rapports à l'argent, en réunissant citoyens et organisations (Financité, s.d.).

¹⁵ La FEBEA est une association internationale sans but lucratif, de droit belge. Créée en 2001, elle regroupe diverses institutions financières (banques, coopératives financières, sociétés d'investissements et fondations) de divers pays européens, pour permettre une gestion éthique des finances. Aujourd'hui, la FEBEA compte 29 membres de 17 pays européens (FEBEA, 2015).

¹⁶ La GABV est un réseau indépendant de banques et de coopératives financières, fondé en 2009, et qui s'engage à faire progresser le secteur bancaire vers plus de transparence, de soutien à la durabilité économique, sociale et environnementale (Global Alliance on Banking values [GABV], 2017).

De Clerck (2009), co-fondateur de Triodos Belgique et ancien directeur du conseil de surveillance de l'institut des banques sociales, parvient à mettre en avant un dénominateur commun aux diverses tentatives de définitions : la finance sociale est basée sur un ensemble de valeurs non monétaires, l'objectif fondamental étant d'utiliser l'argent pour contribuer au bien commun et au développement économique, social et environnemental. Ainsi, une banque sociale bien qu'assurant la viabilité économique de son activité, ne vise pas uniquement la maximisation de son profit qui est l'objectif prioritaire des banques conventionnelles. Il met donc en valeur trois éléments à prendre en compte de manière équitable, pour juger des opportunités d'investissement et de prêts (cité par Benedikter, 2011, p49) :

- Le profit : bien que ce ne soit plus son objectif principal, un juste profit est nécessaire pour assurer la viabilité et la durabilité économique de la banque.
- L'environnement : la banque prend en compte cet aspect, tant dans sa manière de fonctionner que dans les projets qu'elle finance.
- La société : primauté de la communauté et du progrès équilibré de la société dans son ensemble.

Les éléments cités ci-dessus incitent les banques éthiques et sociales à recentrer leurs activités sur l'activité première d'une banque, à savoir la collecte de dépôts et l'offre de crédits, tout en défendant leurs valeurs. Si elles parviennent à respecter ce qu'elles entendent défendre, l'objectif principal ne saurait être la recherche inconditionnelle du profit.

II) *Éléments caractéristiques des nouvelles banques éthiques et sociales et leurs limites*

De par leur définition, les banques éthiques et sociales se retrouvent obligées d'intégrer un certain nombre de critères de transparence, d'inclusion sociale, de gestion de risques sociaux, environnementaux et économiques et de prise en compte des parties prenantes, dans leur politique de gestion et leur offre de produits et services. Toutes intimement liées, chacune de ces dimensions va impacter les autres dimensions. Elles permettent de déterminer la manière dont la banque va fonctionner. En effet, inclure ces différentes caractéristiques encourage la banque à opter pour un management responsable qui précise le leadership en matière d'éthique, et à ne pas se conformer uniquement à ce qui est accepté par les lois (Carroll, 1991).

Ces banques vont choisir de faire certaines activités, de ne pas les faire ou de les faire différemment (de Serres, 2008). Pour être socialement responsable, les banques doivent bien entendu répondre aux obligations juridiques, mais aller au-delà en investissant davantage dans le capital humain, l'environnement et les relations avec les parties prenantes (Commission Européenne, 2001, p.7, Art 21.).

a) Principe de transparence

L'augmentation du nombre d'activités dans lesquelles de nombreuses banques ont commencé à s'investir incitant parfois à la détention d'actifs douteux, a été source d'incompréhension et de mystères, générant un déficit de confiance chez les consommateurs et les investisseurs. Certains auteurs parlent d'ailleurs de la crise financière de 2008 comme celle d'une crise de confiance parce qu'elle a rendu compte de cette vérité fondamentale : la confiance est l'actif le plus important de la banque. En effet, une banque qui jouit de la confiance des dépositaires et des créanciers peut financer sereinement ses prêts et ses autres investissements. A contrario, en cas de perte de confiance, la banque rencontre rapidement des complications en termes de liquidités (Vranceanu, 2009).

Une banque éthique doit contrôler la provenance de son argent en s'assurant qu'il ne résulte pas d'activités illicites, d'industries de l'armement ou hautement polluantes par exemple. L'argent doit être majoritairement constitué de l'épargne de ses clients, créé lui aussi à partir de la réalisation d'activités d'économie réelle (FEBEA, 2012).

Ensuite, une banque éthique doit faire preuve de transparence dans l'utilisation et la gestion de l'argent et ce, en particulier vis-à-vis des clients. Son modèle économique évite au maximum les transactions opaques, l'empêche de spéculer en opération à court terme, privilégie le long terme et le financement de l'économie réelle. Ainsi, selon le principe de sélection dans l'octroi des prêts, les activités de trading et autres produits dérivés laissent la place à l'activité bancaire de base, à savoir l'intermédiation directe (Cornée, Kalmi & Szafarz, 2016 ; FEBEA, 2012). Le profit de la banque provient principalement de l'intérêt de son activité de crédit.

Par ailleurs, en cas d'implantation de filiales de banques éthiques dans des pays à haute discrétion financière, la banque aura un rôle de diffusion et de soutien de pratiques financières transparentes et ne participera aucunement aux activités spéculatives (FEBEA, 2012).

La publication d'un rapport social et environnemental répondant par exemple, aux directives GRI (global reporting initiative) ou encore la publication des informations de base sur les grands clients et les effets de leurs activités permet aussi de maintenir un certain niveau de transparence.

Les caractéristiques suivantes, propres aux banques éthiques, vont constamment renforcer le maintien d'une transparence toujours plus grande et donc aider à remplir cette première exigence fondamentale.

b) Principe d'inclusion sociale

L'exclusion bancaire est définie comme étant le « *processus par lequel une personne rencontre de telles difficultés bancaires d'accès ou d'usage qu'elle ne peut plus mener une vie normale dans la société qui est la sienne* » par Gloukoviezoff (2009, p.10, §4.).

Aujourd'hui, l'accessibilité aux services et aux produits bancaires au plus grand nombre est devenue un véritable défi.

La mondialisation, entraînant une évolution rapide des stratégies des diverses organisations et donc des banques, intensifie la concurrence, exigeant continuellement un certain niveau de rentabilité. En conséquence, l'accès au secteur bancaire est rendu plus difficile pour une partie de la population considérée comme moins ou pas suffisamment rentable. Or, l'accès aux services bancaires est un facteur nécessaire pour garantir une cohésion sociale, son exclusion produit des conséquences graves pour les citoyens et la société (de Serres et Roux, 2006)

D'après de Serres et Roux (2006), en pratique, l'inclusion sociale se traduit par des engagements sociaux et communautaires, au travers de la responsabilité sociétale des entreprises qui s'inscrit dans le cadre de relations de l'organisation avec son environnement. La banque va alors traiter différents thèmes et mettre en place des actions favorisant l'inclusion sociale.

Le surendettement fait référence à un problème d'excès de dettes résultant de l'incapacité d'un consommateur ou d'un ménage à faire face à celles-ci. Ce phénomène découle sur un effet circulaire qui aura pour conséquence d'aggraver la situation financière des personnes concernées. Il engendre inévitablement l'exclusion sociale, d'autant que le surendettement n'est que rarement une situation temporaire mais devient structurelle (Fraselle,

1998). La banque peut remédier en partie à ce problème via notamment la mise en place de formations et de conférences ou d'offres de crédits adaptées aux communautés défavorisées (par exemple, le rabais de taux d'intérêt sur les prêts en cas de difficultés de remboursement) (de Serres & roux, 2006).

La lutte contre la discrimination bancaire vise quant à elle, l'accès aux crédits et aux services bancaires des clientèles traditionnellement mal prises en compte. La microfinance qui s'adresse autant aux entreprises qu'aux ménages, en est un exemple. Elle est considérée comme un moyen permettant de combattre la pauvreté, principalement dans les pays en voie de développement (Weber, 2011). Cette pratique s'applique au travers de la mise en place de services spécialisés pour les PME ou encore dans le cadre de partenariats avec des organismes à but non lucratif pour le soutien d'initiatives communautaires. Elle peut aussi avoir un impact positif sur le développement du territoire. La discrimination bancaire peut également être atténuée en assurant un meilleur accès à l'information relative aux divers services bancaires de base, l'accès au crédit, le moyen de constituer une épargne, etc. (de Serres et Roux, 2006).

c) Gestion des risques sociaux, environnementaux et économiques

La gestion des risques sociaux, environnementaux et économiques nécessite une vision élargie de l'impact que la banque et la pratique de ses activités ont sur la société dans son ensemble. Cette caractéristique des banques éthiques s'inscrit directement dans leur politique RSE. Dans les banques éthiques, la poursuite de la performance financière ne peut plus exclure le social et l'environnemental.

L'application d'une politique RSE s'opère par le contrôle du contenu des projets financés via l'offre de crédits et de services financiers responsables (Cheynel, 2010). La finance éthique se définit par sa destination de l'argent et donc par l'emploi de ses ressources. Cela se fait via l'exclusion de certains secteurs comme ceux de l'armement, de l'alcool, du tabac, des jeux ou de projets propices à l'abus des droits humains ou de dégradation environnementale (de Serres, 2008 ; Lelart, 2014).

Egalement, les banques éthiques favorisent le développement durable¹⁷ et de l'économie sociale et solidaire au travers d'une sélection positive des entreprises les plus performantes dans ces domaines. Cela implique l'imposition de nouveaux critères aux clients et fournisseurs dans les politiques de financement. Elles ont aussi une fonction de sensibilisation du public sur le rôle de l'argent et le dysfonctionnement de l'économie basée sur le profit comme seul objectif (de Serres, 2008 ; FEBEA, 2012).

Toutefois, ces valeurs sociales et environnementales restent inséparables de l'économique, obligeant la banque à se conformer aux exigences financières et à garder un juste profit pour assurer sa viabilité et sa durabilité économique (Pudion, 2013 ; FEBEA 2012). Comme le rappelle Olivier Pastré (2006), économiste français, « *pour que les banques soient à l'avenir plus citoyennes, encore faut-il qu'elles soient profitables* » (cité par Gadioux, 2010). La rentabilité, bien qu'elle ne soit plus la motivation essentielle des agents économiques concernés, demeure une motivation importante (Lelart, 2014). Ces profits doivent toutefois être majoritairement réinvestis dans les objectifs sociaux et environnementaux de la banque même (FEBEA, 2012).

Il est également important de noter que le caractère malléable et imprécis des méthodologies d'évaluation utilisées par les banques rend difficile la mesure du réel impact social et environnemental de leurs activités (Lelart, 2014 ; Roux, 2006).

Bien que les banques soient peu consommatrices comparées à d'autres secteurs, les critères sociaux et environnementaux concernent également les pratiques internes de la banque et de son personnel, dont il est attendu par exemple, des objectifs relatifs à l'économie d'énergie, d'eau, de gestion des déchets, de déplacements, etc. (Cheynel, 2010).

d) *Prise en compte des parties prenantes*

La définition sans doute la plus répandue mais également la plus large est celle de Freeman (1984) pour qui une partie prenante est « *tout groupe d'individus ou tout individu qui peut affecter ou être affecté par la réalisation des objectifs organisationnels* » (cité par

¹⁷ « *Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs* » (Commission mondiale pour l'environnement et le développement de l'ONU, 1987).

Mullenbach, 2007, p.111). Selon lui, les parties prenantes sont des éléments clés indispensables à la pérennité de l'entreprise. Ainsi, il y a une double relation entre l'entreprise et son environnement. Néanmoins, une partie prenante peut affecter l'institution, sans être affectée par les décisions de celle-ci et l'inverse (Mullenbach, 2007). Clarkson (1995) ajoute à cette définition, le caractère volontaire ou involontaire des personnes qui peuvent potentiellement être affectées par un risque lié aux activités de l'entreprise.

Partie inhérente à la définition de responsabilité sociétale des entreprises évoquée précédemment, la gestion des parties prenantes va permettre à la banque de comprendre la nature de ses relations avec son environnement. En réconciliant ses propres objectifs avec leurs attentes et leurs demandes, elle va privilégier le rôle de ses parties prenantes dans l'explication de la responsabilité et la performance sociétale (Mullenbach, 2007). Toujours soumise à l'impératif d'efficacité, la banque va se baser davantage sur une vision partagée par tous, plus que sur un statut ou le simple respect des obligations légales (Roux, 2006).

Réel outil de management à la fois stratégique et éthique, la prise en compte des parties prenantes permet de balancer les objectifs des dirigeants souvent avides de performances financières et extra-financières, en poursuivant les intérêts de long-termes (Carroll, 1991 ; Mullenbach, 2007). De cette manière, la banque privilégiera la transparence, la qualité de gouvernance et la rentabilité financière envers ses parties prenantes (Carroll, 1991 ; Pudion, 2013). La banque va construire sa politique générale en termes de conformité et de réponses aux parties prenantes, ce qui lui confèrera une validation externe (Pudion, 2013). Elle sera le plus souvent constituée sous une forme¹⁸ permettant une large participation des employés, des actionnaires ou des sociétaires, de manière à ce que ceux-ci aient une influence directe, à travers des modalités de règlements par exemple, sur les stratégies de la banque (FEBEA, 2012).

Dans une perspective où le profit n'est pas le seul élément qui guide les actions de la banque, cette dernière développera un ensemble de moyens permettant aux parties prenantes de s'exprimer et d'être informées (Pudion, 2013). En maintenant cette idée que le profit n'est pas un objectif en soi mais seulement un moyen pour atteindre un équilibre économique, il doit être obtenu dans le respect de l'intégrité des différentes parties prenantes et être distribué équitablement entre elles (Cornée, Kalmi & Szafarz, 2016 ; Roux, 2006).

¹⁸ On pense notamment à la forme de société coopérative, dotée du principe 1 homme = 1 voix.

La banque éthique adopte également auprès des parties prenantes un rôle de « diffusion » de son business model. En tant que vecteur de l'activité économique, elle est un moyen de propagation incomparable pour filtrer et exiger un comportement socialement responsable de la part de ses clients et de ses investisseurs (de serres, 2008).

La difficulté réside dans la sélection des parties prenantes à prendre en compte dans le processus de décision surtout lorsqu'elles ont des attentes, des valeurs et des intérêts différents (Pudion, 2013 ; Carroll, 1991). Trois critères peuvent être pris en considération pour définir leur pertinence et leur priorité (Mullenbach, 2007).

- 1- Leur pouvoir d'influence sur les décisions organisationnelles. Il va impacter la stratégie adoptée par la banque envers son environnement, notamment grâce aux ressources que ses parties prenantes contrôlent et au degré d'interdépendance qu'elles ont avec la firme.
- 2- Leur légitimité. Elle relève des activités d'une entité : elles doivent être désirables et appropriées à un certain système de normes socialement construit, à des valeurs et à des croyances.
- 3- Leur urgence. Elle est liée au temps de réaction de la banque à leur égard. (Mullenbach, 2007).

Dans le cas des banques, les investisseurs sont une partie prenante cruciale. En investissant dans des banques éthiques, ces derniers veulent que la société utilise leurs économies pour financer des projets et des entreprises socialement responsables. Il apparaît alors que ces investisseurs ne s'attendent pas à avoir un retour sur investissement aussi élevé que dans une banque traditionnelle et sont dès lors prêts à sacrifier une partie de leur bénéfice au profit des actions privilégiées par la banque. Pour ce qui est des investisseurs dits « motivés », ils obtiennent de la satisfaction lorsqu'ils traitent avec les banques éthiques et favoriseront ces intermédiaires tant que les conditions de contrat sont abordables, en comparaison avec ce que les banques traditionnelles proposent (Cornée, Kalmi & Szafarz, 2016).

La montée en puissance des actionnaires au sein des firmes, dont nous faisons mention de manière plus détaillée dans le chapitre suivant, a fait naître de puissants débats sur les pratiques de gouvernance d'entreprise. En particulier, sur les rémunérations excessives des CEO, gestionnaires des banques. Alors que les dirigeants considèrent la maximisation du profit de l'actionnaire comme une priorité, de nouveaux indicateurs financiers sont diffusés dans le but de permettre un meilleur alignement des objectifs des managers sur ceux des actionnaires.

Ainsi, une politique de rémunération est définie en lien avec le retour sur investissement des actionnaires. Les entreprises ont vu la mise en place de comités de rémunération dont le rôle est de formaliser et d'adopter les décisions liées à ce domaine. Aux USA, dans les années 1980, la politique de rémunération des dirigeants a fait l'objet de nombreuses critiques car encore trop peu sensible à l'évolution de la performance de l'entreprise. Pour remédier à cela, deux pistes ont été exploitées. D'une part, il s'agit de demander aux dirigeants d'investir une partie de leur rémunération sous forme d'actions. D'autre part, certaines primes sont directement attribuées en fonction de la performance boursière. Cette option pose un problème : comment isoler la performance qui est directement imputables aux dirigeants eux-mêmes ? (Mottis & Ponsard, 2000).

L'attribution de parts variables (bonus) en fonction des résultats obtenus a rendu la rémunération des dirigeants plus volatile. La performance doit être évaluée sur une durée prédéfinie, durant laquelle les collaborateurs se sont engagés. Plus l'engagement est réalisé sur du long terme, plus les incitations sont importantes, en défaveur d'une capacité d'ajustement pour faire face à des événements imprévus. Toutefois, la plupart des systèmes fonctionnent sur des engagements courts. Les politiques de rémunérations ont fortement évolué depuis les dernières années du XXe siècle (Mottis & Ponsard, 2000).

Au sein des banques éthiques et sociales, il est nécessaire que les critères financiers laissent une place légitime à des critères prenant en compte des aspects non financiers et de performance de long terme. Ces derniers visent à répondre à un objectif plus général entre incitations individuelles et collectives. Cependant, lorsque les critères deviennent trop nombreux, l'élaboration d'un système de rémunération peu devenir fort complexe. Les indicateurs peuvent véhiculer des messages contradictoires au risque de diluer leurs impacts effectifs (Mottis & Ponsard, 2000).

Chapitre 3 : Evolution du modèle bancaire

Au cours des années 1970, le système financier et tous les acteurs qui y sont impliqués vont connaître un changement radical caractérisé par une libéralisation des marchés qui va brusquement mener l'économie dans le néolibéralisme. Ce « nouveau capitalisme financier » et les conséquences qui en découlent vont progressivement transformer le modèle des banques et en élargir le champ d'activités dans lesquelles elles vont s'investir. L'ingénierie dont elles vont faire preuve n'est pas sans conséquence pour elles-mêmes et pour la société puisque c'est l'économie dans son ensemble qui va en être impactée.

1) Transformation du paysage économique

Une économie capitaliste est définie par Schumpeter comme « *un système en changement permanent dont la dynamique est fondée sur des facteurs endogènes qui modifieraient sans cesse les structures existantes en les remplaçant par des modalités d'exercice nouvelles* » (cité par Ülgen 2013, p195). L'auteur veut préciser que la destruction créatrice est un processus qui détruit continuellement les anciennes structures pour les remplacer par de nouvelles, supérieures.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, au sein du capitalisme « fordiste » les gouvernances d'entreprises des deux côtés de l'Atlantique ont un point commun : les systèmes financiers, contrôlés par les autorités monétaires, sont destinés à assurer l'accumulation du capital productif par endettement bancaire à des taux faibles (Plihon, 2003). Ceci explique la faiblesse des mécanismes de marchés.

Durant cette période connue sous le nom des trente glorieuses et dans un contexte économique et social d'une grande stabilité, les produits sont principalement réinvestis, au désavantage de la distribution des dividendes rendant ainsi les entreprises autonomes des marchés financiers, alors que peu de sociétés sont cotées (Aglietta & Reberieux, 2004).

Dès le milieu des années 1970, ce régime de croissance s'essouffle et se caractérise par une augmentation de l'inflation (Plihon, 2003 ; Dowd, 2000). En réaction à cette crise du régime fordiste, d'importantes transformations de libération et d'intégration des marchés se font sentir : mondialisation des échanges, dérégulation financière, flexibilisation des statuts salariaux, effondrement des économies planifiées, durcissement de la politique monétaire et priorité

donnée à la lutte contre l'inflation aux USA et en Europe (Batsch, 2002 ; Kotz, 2009). L'idée que les marchés financiers libéralisés seraient en mesure de faire face aux divers chocs apparaît comme évidente. Se produit alors une montée en puissance de la finance de marché, remodelant ainsi les caractéristiques du capitalisme contemporain dans lequel un rôle déterminant est accordé à la rentabilité des actifs boursiers (Aglietta & Reberioux, 2004 ; Ülgen, 2013). Cette mutation du capitalisme industriel résulte sur la « financiarisation »¹⁹ de l'économie (Fimbel & Karvotis, 2011). La création et la répartition de la valeur ajoutée est au centre des préoccupations (Aglietta & Reberioux, 2004). On entre dès lors dans ce qu'on appelle le capitalisme néo-libéral, apparu dans un premier temps en Angleterre et aux Etats-Unis (Kotz, 2009).

Dans les années 1990, la demande et l'offre de titres financiers s'accélère. C'est à ce moment que la « gouvernance d'entreprise » se développe, renforcée par l'adoption de rapports et des dispositions législatives et réglementaires. Elle pointe en ligne de mire, le dirigeant d'entreprise, coupable d'avoir accumulé les erreurs et les négligences en faveur d'une autonomie excessive. L'idée que les actionnaires redonneraient une rentabilité en reprenant le contrôle de ces dirigeants abandonnés à eux-mêmes, entraîne un changement radical quant au statut de ces mêmes dirigeants désormais placés sous surveillance. L'actionnaire redevient l'agent économique prestigieux et légitime (Aglietta & Reberioux, 2004). Ainsi, la libéralisation du secteur financier indique le début d'une nouvelle étape du capitalisme contemporain puisque l'on passe d'un « capitalisme managérial » à un « capitalisme financier » (Barbot, 2010).

Le système aux USA fait de l'entreprise un objet de droit de propriété soumis aux intérêts des actionnaires qui est assuré par la liquidité et la profondeur²⁰ des marchés boursiers

¹⁹ Le « processus de financiarisation » est défini une augmentation des activités de financières dans le PIB d'un pays (Ülgen, 2013).

²⁰ Le développement des marchés financiers est habituellement défini à partir de plusieurs critères dont les plus courants sont la profondeur, la largeur et la liquidité des marchés (Ülgen, 2013).

1 - La profondeur : gamme variée de produit financiers, grâce aux innovations financières dont les résultats devraient offrir de nouveaux produits, processus et modalités d'organisation des transactions financières.

2 - La largeur : volume des transactions traitées et le nombre d'acteurs qui interviennent sur les marchés. Elle est liée à l'ouverture des marchés à la concurrence et à la baisse de barrières à l'entrée.

3 - La liquidité : capacité des marchés à traiter un volume important d'opérations sans restriction quantitatives et réglementaire des montants qui circulent dans les transactions. Elle dépend des politiques monétaires et financières des autorités qui devraient accompagner positivement la croissance de l'importance du financement de l'économie de marché (Antoine & Capiou-Huart, 2015 ; Ülgen, 2013).

(Aglietta & Reberiou, 2004). En Europe continentale, le modèle repose davantage sur une vision partenariale de l'entreprise permettant à cette dernière d'échapper en partie à ses actionnaires dans la mesure où ses choix engagent d'autres parties prenantes mettant ainsi en jeu de nombreux autres intérêts (Aglietta & Reberiou, 2004 ; Basch 2002). Autour des années 1990, ce système tend néanmoins à se rapprocher des standards des Etats-Unis. La globalisation financière et la mobilité internationale des capitaux dotent les grands investisseurs américains, (pour qui seule la maximisation de la richesse des actionnaires permet d'améliorer le bien-être collectif) d'un poids croissant sur les places boursières européennes (Basch, 2002). La plupart des pays industrialisés ont mené d'importantes réformes pour libéraliser et moderniser le système financier et l'engager dans la finance globalisée (Plihon, 2003). Cela a pour conséquence l'altération de la propriété privée qui se distingue en deux parties : la propriété légale et le contrôle. Les actionnaires sont propriétaires de parts sociales ce qui leur donne un droit mais pas le contrôle de la société (Aglietta et Reberiou, 2004).

Cette approche de la valeur actionnariale est fortement critiquée. Soucieux de rentabiliser au mieux les titres qu'il possède, l'actionnaire a profité de son poids croissant sur les marchés des capitaux pour renforcer ses exigences envers les dirigeants des sociétés dans lesquelles il a investi. Cependant, la seule valeur actionnariale n'est pas un bon principe de gouvernance. Trois conséquences peuvent être mises en lumière.

1- Un changement d'acteur principal s'opère. Il implique que pour être une entreprise bien gérée, cette dernière doit être au service de ses actionnaires. L'inflation du cours boursier devient alors le critère de réussite (Batsch, 2002, Aglietta & Reberiou, 2004). L'indicateur de référence est désormais la valeur ajoutée économique (EVA). Son rôle est double :

- La fonction opérationnelle qui mène à un devoir de gestion des dirigeants, est la recherche de maximisation de profit à chaque exercice et ainsi, d'agir en faveur des actionnaires (Aglietta et Reberiou, 2004) ;
- La fonction information en tant que critère pertinent de prévision des cours boursiers incitent les actionnaires à investir. Tant que les bourses étaient en croissance, les actionnaires étaient bénéficiaires et ce, que l'entreprise soit bien ou mal gérée. Augmenter cette valeur actionnariale se fait au moyen le plus simple via l'augmentation de la rentabilité des capitaux engagés (Aglietta et Reberiou, 2004).

La pression exercée par les investisseurs sur les dirigeants prend deux formes. Ces derniers peuvent être sanctionnés par l'entreprise sur le marché, qui valorise ou déprécie les

titres. Les dirigeants sont également contraints à rendre des comptes en temps réel (Batsch, 2002).

2- L'objectif premier d'un appel à l'épargne public²¹ par une entreprise est le transfert de créances. La bourse, même lorsque les marchés financiers se développent, conserve un rôle mineur en matière de financement. Elle permet principalement la croissance externe, via des acquisitions (actions comme nouvelle monnaie). C'est le cas de nombreuses banques. Plutôt que d'intensifier la concurrence en favorisant l'entrée de nouveaux concurrents, le secteur bancaire a entraîné un mouvement de concentration qui s'est traduit par des rachats et des fusions de banques de plus en plus fragilisées par la crise de 2008, créant un véritable oligopole²² dans le secteur (Barbot, 2010). Dès lors, ces prises de contrôle de plus en plus hostiles (OPA et OPE²³), infligent une pression constante sur les dirigeants. Beaucoup de sociétés sont restructurées pour éviter l'absorption.

3- La mise en place de schémas de rémunération par l'achat d'actions (stock-options) liée à la performance financière, vise à aligner l'intérêt des gestionnaires sur celui des actionnaires. Cela induit un accroissement considérable des rémunérations des dirigeants creusant ainsi les inégalités de revenus au sein de l'entreprise en concentrant la richesse au sein d'une petite classe (Aglietta et Reberioux, 2004 ; Kotz, 2009).

2) Modification du « business model des banques »

1) *Nouvelle Ingénierie bancaire*

Le néo libéralisme, caractérisé par une dérégulation des marchés financiers et une concurrence en croissance, amène un poids grandissant des mécanismes de marché aux dépens des modèles de financement traditionnels (Ülgen, 2013)

Ainsi, aux USA, bien que les banques continuent de grandir en termes de taille, une fois leur croissance mise en relation avec l'entière de l'industrie des services financiers, on constate qu'elles perdent du terrain parce que les actifs des marchés financiers sont devenus

²¹ Pour répondre à une insuffisance de capitaux, les sociétés par actions peuvent faire « appel à l'épargne publique », c'est-à-dire émettre notamment des obligations ou des actions

²² Situation de marché caractérisée par un faible nombre de vendeurs pour un nombre important d'acheteurs.

²³ OPA : offre publique d'achat. OPE : offre publique d'échange

plus attractifs pour les investisseurs. En effet, les compagnies d'assurances et les banques possédaient ensemble 75% des actifs de l'industrie financière dans les années 1950 alors qu'en 2001, elles n'en possèdent plus que 35% au bénéfice d'autres fonds d'investissements (fonds de pension, de mutuelle, etc.) (Allen & Santomero, 2001).

Afin de maintenir une position importante dans l'économie moderne, dans laquelle les marchés sont de plus en plus sophistiqués, les banques ont choisi d'innover en proposant de nouveaux produits financiers. Ces changements ne se sont pas limités à l'industrie financière américaine. Des évolutions semblables ont été constatées notamment en Angleterre, au Japon, en Allemagne et en France (Allen & Santomero, 2001).

Schumpeter, économiste Autrichien, connu pour sa théorie de la « destruction créatrice de valeur », insiste sur l'importance des marchés financiers dans la réalisation d'activités innovantes. Selon cette théorie, les innovations financières remplaceraient les méthodes et les produits anciens avec une consolidation du fonctionnement des relations de financement de développement économique. De nombreux auteurs, transposant le schéma Schumpétérien à la sphère financière, soulignent le caractère positif des changements sur les marchés financiers (Ülgen, 2013).

Les banques s'assimilent désormais, de plus en plus à des entreprises de services, œuvrant sur les marchés des capitaux et contribuant ainsi au glissement du système dominé par les banques, vers un système dominé par les marchés (Fimbel & Karyotis, 2011). Elles orientent alors les risques vers un système bancaire parallèle²⁴ (Shadow banking), défini par les activités qui se trouvent hors du système bancaire traditionnel et qui participent au financement de l'économie mondiale (Ülgen, 2013).

De la même manière, la libération financière octroie aux banques, une plus grande autonomie relative à la prise de risques. En principe, et dans le cas où les projets financés ont un rendement anticipé élevé et socialement désirable, une plus grande prise de risques n'est pas mauvaise pour l'économie. Elle n'accroît pas la vulnérabilité des banques à condition que ces dernières procèdent à une diversification des risques (Barbot, 2010 ; Miotti & Plihon, 2001).

Cependant, outre la libéralisation financière et la concurrence croissante, cette prise de risques est fortement motivée par le comportement spéculatif des banques. Miotti et Plihon

²⁴Le shadow banking représentent toutes les opérations qui se font hors du bilan des banques. Ces activités sont en pleine expansion mais échappent pour le moment à toute surveillance ou réglementation. (Antoine et Capiau-Huart, 2015).

(2001) mettent en exergue les caractéristiques d'un comportement spéculatif. Ainsi, une prise de risques s'opère dans l'espoir d'une plus-value du prix des actifs. La spéculation sur les variations anticipées du prix des actifs n'a pas de contrepartie directe dans la sphère réelle de l'économie. Celle-ci s'effectue le plus souvent à crédit, emprunté par les spéculateurs visant à faire jouer les effets leviers²⁵. Lors des périodes de « boom » économique, les agents deviennent euphoriques quant aux perspectives de profits. Les banques ignorent alors le risque potentiel et spéculent pour obtenir la réalisation de gains sur des opérations purement financières, qui ne sont plus directement liées aux rendements de la sphère productive. Ce comportement contribue nécessairement au développement du capital financier (en opposition au capital industriel investi dans les circuits productifs) (Miotti et Plihon, 2001).

On passe alors d'un modèle « originate to hold » dans lequel la banque conserve les actifs dans son bilan (économie financée par l'intermédiation bancaire), vers le modèle « originate to distribute », caractéristique d'une économie principalement financée par les marchés et qui consiste à initier des crédits pour ensuite les céder à un véhicule dédié qui procèdera à leur titrisation²⁶ (Matherat, 2013). Dans le cas des prêts subprimes, cette pratique particulière consiste à transformer des prêts hypothécaires (actifs illiquides) en titres négociables sur les marchés (exemple : en obligation) (Mathérat, 2013 ; Ülgen, 2013).

Dans cet environnement libéralisé, la banque s'éloigne de sa fonction de financement du système productif et s'oblige à innover davantage à des fins spéculatives, à haut rendement sur un horizon toujours plus court (Fimbel & Karvotis, 2011 ; Ülgen 2013).

II) *Conséquences des innovations bancaires et financières*

Les différents produits inventés permettent une large diversification des risques associés aux engagements à l'actif du bilan des banques. Par le processus de titrisation par exemple, ils permettent de refinancer les actifs peu liquides. Il était également attendu que ces produits

²⁵ Effet levier sur un marché financier : « *effet multiplicateur sur la plus-value ou la moins-value, par rapport à un capital investi, qui résulte des particularités de certaines opérations de bourses ou d'opérations déterminées réalisées sur certains marchés financiers* ». (Antoine & Capiou-Huart, 2015).

²⁶ Titrisation : technique financière par laquelle un établissement de crédit, appelé originateur cède des créances (le plus souvent illiquides) résultant de crédits octroyés, à un organisme de placement collectif en créances, crée à cet effet et qui en contrepartie, émet des titres négociables. Elle est généralement utilisée pour alléger les obligations en matière de K propres minimum (Antoine & Capiou-Huart, 2015 ; Fimbel & Karyotis, 2011).

puissent être source d'un degré d'efficacité et de facilité supplémentaire (Pirrotte, 2010). Ces derniers pris à l'origine sur un petit nombre d'intervenants (les banques), sont partagés sur un plus grand nombre d'investisseurs (notamment les ménages à faibles revenus à qui le marché n'était pas directement ouvert) (Ülgen, 2013 ; Longin, s.d.). Ces nouveaux produits ont permis des transactions facilitées et une forte diminution des coûts de financement pour le consommateur (Allen & Santomero, 2001). C'était un aspect positif.

Toutefois, ces innovations bancaires et financières ne sont pas sans conséquences pour les acteurs liés de près ou de loin aux banques. Bien que certains auteurs parviennent à en défendre un certain intérêt pour l'économie comme exprimé précédemment, la plupart ont un avis tranché considérant ces changements comme sources de défaillances de plus en plus structurelles. Ils mettent en lumière l'aspect non durable et instable des innovations financières.

Alors que, la libéralisation financière devait permettre de faciliter l'accès au crédit, les banques vont rentrer dans un processus de « désintermédiation » (Barbot, 2010 ; Mitotti et Plihon, 2001). Celui-ci, en grande partie lié à un recours croissant des entreprises aux émissions de valeurs mobilières pour se financer, diminue le besoin d'accès immédiat à des liquidités d'origine bancaire et implique dès lors, un déclin de la fonction traditionnelle des banques (Miotti et Plihon, 2001).

De fait, les banques créent de nouveaux titres qu'elles mettent sur le marché comme des moyens d'investissement sûrs, évalués par des agences de notation privées, souvent impliquées dans leur conception en tant que conseillers techniques des banques. Des prêts risqués comme les subprimes, ont été cédés à des « rehausseurs » de crédits qui ont, par le processus de titrisation, mélangé ces créances douteuses avec des actifs financiers plus sûrs. Combinés, ces mêmes actifs ont été bien notés par les agences de notations (de A à AAA). Dans cette situation, les investisseurs ne font part d'aucune méfiance quant à l'utilisation de ces produits dont l'objectif est de réaliser des gains élevés. Ces titres sont utilisés comme garantie dans l'émission de nouveaux prêts à fort levier financier. Or, il est évident que ces nouveaux produits comportent un haut risque de dévaluation puisqu'ils contiennent des actifs risqués. Dès lors, une importante interdépendance est créée entre les différents produits et agents, ce qui engendre une sensibilité forte des marchés, aux variations inattendues dans l'évolution des anticipations sur la rentabilité et la sécurité des divers placements (Ulgen, 2013). La création de produits bancaires complexes a généré un transfert et une négociation des risques (Flimbel et Karyotis, 2011).

Il faut savoir par ailleurs, que les innovations, substituts des produits bancaires classiques et rigides, ont permis de contourner les législations²⁷ imposant le maintien d'un niveau de fonds propres proportionnel aux risques pris, déterminé par le ratio de solvabilité²⁸. Ce dernier a pour effet de limiter l'octroi de futurs crédits étant donné qu'ils consomment une partie des fonds propres existants (Mathieu & Sterdyniak, 2009 ; Longin, s.d.).

En sortant des actifs de son bilan, par la cession de prêts, la banque retrouve une grande flexibilité dans l'utilisation de ses disponibilités puisqu'elle est désormais capable de reconstituer ses fonds propres (Fimbel et Karyotis, 2011 ; Ulgen, 2013). En effet, lorsqu'elle cède des crédits, son bilan diminue et compte tenu du maintien de ses fonds propres et des normes prudentielles, elle peut à nouveau octroyer des prêts (Longin, s.d., Vranceanu, 2009).

Dans ces conditions de concurrence peu encadrée, les innovations financières davantage orientées vers des opérations hors bilan, sont susceptibles d'augmenter les fragilités financières systémiques puisqu'elles amènent les banques à détenir de moins en moins de provisions en capital pour les risques réellement pris (Longin, s.d. ; Ülgen, 2013).

Les nouveaux produits financiers ont souvent rendu opaques et complexes les interconnexions entre les différents établissements financiers. Chaque entité est caractérisée par un passif (engagements) et un actif (investissements) et collaborent entre elles : l'actif de l'un est le passif de l'autre (Pirotte, 2010). Ces liens compliquent le processus de redressement et de résolution des institutions en difficultés, et plus particulièrement les banques universelles qui ont tendance à amplifier les crises (Pirotte, 2010 ; Barbot, 2010). Dans tous les cas de figure, l'option de défaut porte sur un actif qui devient un passif ailleurs et qui contient à son tour une option de défaut sur un autre actif (Pirotte, 2010). À l'évidence, il y a un risque de contagion qui serait le point de départ d'une crise systémique, hors de la portée des individus et des établissements financiers (Matherat, 2013 ; Ülgen, 2013).

C'est cet aspect de propagation à l'ensemble du système financier mondial qui est à l'origine de la crise de confiance, paralysant le système interbancaire (Fimbel & Karyotis, 2011). Par exemple, les banques européennes ont moins participé à cette activité de titrisation et on pourtant subi la méfiance des investisseurs. Pour autant que le reste des institutions résiste, le problème reste local. Mais, une fois la confiance disparue, actif essentiel de la banque,

²⁷ Références aux accords de Bale I et Bale II, renforcée par Bale III après la crise financière de 2008.

²⁸ Ratio Cooke devenu le ratio Mc Donough sous Bale II. La formule est la suivante : Fonds propres de la banque > 8% des (risques de crédits (85 %) + de marché (5 %) + opérationnels (10 %)) (Longin, s.d.).

le système s'écroule (Pirotte, 2010 ; Vranceanu, 2009). Dès lors, l'économie perd un acteur majeur dans la redistribution des ressources et des échéances, et la disponibilité des liquidités. Les entreprises commencent alors à jouer elles-mêmes ce rôle de banquier en acceptant de plus larges modalités de paiement ou en essayant de faire circuler entre elles le surplus de liquidité. Mais ce n'est pas leur rôle, elles ne sont pas dotées d'une information agrégée sur la qualité des débiteurs de leurs clients comme le sont les banques (Pirotte, 2010).

A cela s'ajoute ce qu'on appelle « l'aléa moral » reflété dans la prise excessive de risques des banques dans l'octroi de leurs crédits, illustré par une dégradation dans la qualité de leurs engagements et une insuffisance au niveau des fonds propres (Miottin et Plihon, 2001).

Premièrement, l'hypothèse « too big too fail » signifie qu'en cas de risque de faillite, les grandes banques, principalement les banques universelles, de plus en plus interdépendantes les unes des autres, seront sauvées par les pouvoirs publics, étant donné les conséquences systémiques que leur faillite engendrerait. (Lamberts, s.d. ; Longin, s.d.). Le maintien des interventions publiques (cause exogène), à l'origine de cet aléa de moralité, empêche la discipline de marché de jouer son rôle (Miottin et Plihon, 2001). Le fait qu'une banque anticipe ce phénomène, peut l'inciter à prendre davantage de risques (Longin, s.d.).

Ensuite, c'est également une caractéristique de la crise des subprimes : dans le business model traditionnel, la banque avait tout intérêt à bien sélectionner ses clients en termes de risques sachant qu'en cas de défaut de paiement, ce sont leurs investisseurs qui allaient devoir supporter le risque (Longin, s.d.). La confiance des acteurs dans la capacité de transférer par titrisation le risque des crédits bancaires à une masse d'investisseurs supposés plus résistants aux chocs macroéconomiques semble avoir diminué la mise en garde dans à la gestion stricte des risques bancaires. Le principe est probablement correct, mais la frontière de ce qui est acceptable en tant que transfert de risque est dépassée (Vranceanu, 2009).

Chapitre 4 : Evolution du modèle de banques conventionnelles vers plus de responsabilité sociétale

Bien que l'éthique ne paraît pas trouver une place clairement définie dans ce capitalisme financier, Friedman, ardent défenseur du libéralisme et pour qui le social n'a rien à faire avec le businessman dit néanmoins qu'il faut : « *faire autant d'argent que possible en respectant les règles de base, tant celles qui sont incorporées dans la loi que celles qui sont incorporées dans la coutume éthique* » (cité dans Carroll, 1991, p.46).

Les dérives bancaires et de gestion financières énoncées précédemment ont conduit à la crise financière. Ces événements ont eu pour conséquence de renforcer les défis liés aux banques et semblent avoir contribué à renforcer l'engouement des consommateurs pour une finance alternative et les banques qui y participent (Gadioux, 2010).

Un cadre éthique, spécifique au secteur bancaire, semble devoir être intégré dans une politique globale de gestion des risques. La RSE est un cadre de référence de plus en plus populaire auprès des banques parce qu'elle s'impose de plus en plus comme démarche éthique, en particulier depuis la crise de 2008 (Lelart, 2014).

1) La finance, outil de mobilisation sociale

Basée sur le principe de solidarité, protection susceptible de limiter les effets perturbateurs de l'extension de l'économie de marché, l'économie solidaire se développe au XIX^e siècle. Malgré une révolution industrielle, renforcée par l'idéologie libérale, qui estompe progressivement l'économie solidaire, il n'en reste pas moins quelques traces. L'économie solidaire revient en effet fin du XIX^e, début du XX^e siècle, prenant une dimension politique vers « une autre économie » dès les années 1960 (Laville, 2001).

Alors que des acteurs sociaux proposent une mondialisation alternative, ceux-ci ont pour ambition de promouvoir la pratique financière comme un outil de mobilisation sociale. Les investissements éthiques pratiqués par les communautés religieuses et qui se limitent à écarter certaines activités immorales, cèdent progressivement la place à un mouvement

d'investissements socialement responsables²⁹ dont les questions centrales sont celles du droit humain, du droit du travail et de l'environnement (Gendron & Bourque, 2003).

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, c'est aux USA qu'apparaissent les premières banques sociales d'aujourd'hui, à la suite de protestations étudiantes et de mouvements émancipateurs qui ont débuté à l'Université de Californie, à Berkeley (Roux 2006, Benedikter, 2011). Ainsi, durant les années 1960, les activistes américains du mouvement des droits civiques qui se positionnent contre la guerre du Vietnam, se joignent aux communautés religieuses, donnant rapidement aux critères de la gestion financière un caractère plus social (Gendron & Bourque, 2003).

Entre les années 1970 et 1980, des préoccupations importantes telles que la pauvreté mondiale, l'inégalité des sexes, l'exclusion financière, les relations injustes du commerce international ou encore l'impact de la pollution sur l'environnement et le réchauffement climatique font l'objet de mouvements sociaux et environnementaux (Weber, 2012). La question soulevée est alors de déterminer la contribution du secteur financier sur ces préoccupations.

La participation des banques dans le financement de régimes dictateurs, et particulièrement celui de l'apartheid en Afrique du sud, a permis l'essor de la finance sociale à l'international pour ainsi atteindre le continent européen (Gendron & Bourque, 2003 ; Weber, 2012). Tandis que la finance éthique demeure coincée dans une approche d'exclusion (ne pas investir dans...), Leon Sullivan, activiste afro-américain, propose une approche d'engagement. Les placements doivent désormais servir à modifier les conduites des entreprises, notamment en étant acteurs de réformes du régime de l'apartheid, via l'application volontaire de politiques d'emploi non discriminatoire. A la fin de ce régime dictateur en Afrique du sud, c'est la cause de l'environnement qui redonne un nouveau souffle à la finance alternative (Gendron & Bourque, 2003).

Dans les années 1990, le mouvement de l'ISR continue de grandir en faveur d'une diversification des thèmes. La mondialisation a eu pour conséquence notamment de rendre compte des conditions de travail dans les pays du sud, dont celui des enfants. L'ajout de

²⁹ Aussi connu sous l'abréviation ISR : application de principes de développement durable aux placements financiers.

préoccupations sociales se fait également par le développement des communautés en difficultés dans les pays du nord (Gendron & Bourque, 2003).

Au cours des dernières années, on voit également l'ouverture de quelques banques sociales dans le but d'aborder ces questions via l'octroi de services financiers et bancaires à ceux qui n'y ont traditionnellement pas accès ou pour encourager l'investissement dans l'énergie verte, le logement social, etc. (Weber, 2012).

2) Obsolescence du capitalisme financier et dérives de gestion financière comme moteur de la finance sociale

Le capitalisme produit des périodes de crise économique dont les racines sont intrinsèques à son fonctionnement : il engendre des périodes de capacité de production exagérée, envahissante (Allen & Santomero, 2001).

La théorie SSA (social structure accumulation) nous dit que lorsqu'une forme particulière de capitalisme entre dans une phase de crise, cette dernière se termine par une nouvelle forme de capitalisme ou une transition qui peut aller au-delà du capitalisme. On l'a vu, la finance éthique est nécessaire au système du capitalisme financier (Kotz, McDonough & Reich, 1994 ; Roux, 2006). Dès lors, on peut s'attendre à avoir un changement plus profond que le simple sauvetage du système financier (Kotz, McDonough and Reich, 1994).

C'est lorsque qu'une récession est longue et sévère qu'un changement radical peut s'opérer (Kotz, McDonough and Reich, 1994). Les arguments d'une alternative sociale au capitalisme peuvent potentiellement paraître vrais pour des millions de gens. Cela passe néanmoins d'abord par une action volontariste de mettre l'activité bancaire au service de la société. Les initiatives récentes prouvent que les banques peuvent encore innover pour répondre au « mieux-être » collectif et aux attentes de la population (ex : ISR, microfinance...).

Celles-ci, minoritaires, ne peuvent, à elles-seules, contrebalancer les dérives du système financier qui ont mené à la crise de 2008. Dès lors, une régulation transnationale s'impose afin de mieux contrôler les marchés financiers et d'anticiper les crises (Barbot, 2010).

La perte de légitimité des banques conventionnelles met en péril la dynamique actuelle du capitalisme financier. Ce qui rendait le capitalisme tolérable jusqu'ici, c'était la conviction partagée que le développement de la finance servait le bien commun. Or, la dernière crise

montre les faiblesses de la sphère financière et de son contrôle. Elle ne peut avoir l'utilité sociale qu'on lui confère. C'est cette prise de conscience qui menace directement le capitalisme financier (Barbot, 2010).

Finalement, c'est parce qu'elle a touché les principales banques mondiales, acteurs économiques censés maximiser les profits, que la crise de 2008 pousse à une remise en cause de l'ensemble des conceptions économiques qui dominaient sur le monde occidental et ailleurs depuis la fin des années 1970. Alors que l'on prétendait les marchés plus efficaces sans l'intervention ou avec une intervention limitée des Etats, les banques en sont tout de même venues à leur demander des sommes immenses afin de se sortir de leurs difficultés (Crouch, 2016). Les institutions financières ont montré des comportements (trop) risqués et irresponsables. Politiciens, businessmen, académiques et banquiers comprennent alors que la banque aurait intérêt à retourner à sa fonction principale qui est l'intermédiation. Il y a une demande de plus en plus grande pour des banques solides, durables, transparentes et socialement responsables (Sheire & de Maertelaere, 2009).

3) Gestion des risques et sources d'opportunités : un enjeu pour les banques

Pour ce qui est de l'adoption de pratiques dites responsables, les banques le font d'abord pour elles-mêmes, dans le but de garder leur légitimité et ainsi d'assurer leur pérennité et leur position socio-économique. Pour conserver sa légitimité, une banque doit nécessairement se conformer aux exigences légales et réglementaires (de Serres & Roux, 2006). Il s'agit ici de gérer le risque de non-conformité. Par conséquent, les lois sont susceptibles de modifier profondément les comportements des banques (Gadioux, 2010).

Les banques évoluent en raison de leur appartenance juridictionnelle et géographique mais pas uniquement. En effet, la mondialisation soumet les banques à comparer leurs pratiques avec les meilleures du secteur, à un niveau international. On entre alors dans un processus de mimétisme qui se traduit par une attitude de convergence de comportement lequel revient à imiter les concurrents mais dont on ne doit pas oublier la législation propre au pays d'appartenance. Cela dynamise le changement organisationnel (de Serres & Roux, 2006). La RSE et les convictions sociales en sont impactées.

La question que l'on se pose est alors de savoir si les banques adopteraient un comportement responsable en l'absence de lois. D'après de Serres & Roux (2006), ces lois sont

utiles si on veut un véritable changement car rien ne se fait naturellement. Il est donc important que les responsabilités juridiques et éthiques fassent l'objet d'une dialectique. Néanmoins, la responsabilité éthique consiste à poursuivre d'autres ambitions que le simple respect d'un cadre réglementaire puisqu'elle contribue à bousculer des comportements préétablis. D'ailleurs, aucune banque ne peut exercer son métier aujourd'hui, sans un « compliance officer ». Or, le terme anglais « compliance » a une connotation beaucoup plus large et dynamique que sa traduction française, conformité. En effet, il englobe ce qui relève de la veille et la prévention d'une non application des textes. Enfin, les abus des gestionnaires l'ont confirmé : pour qu'il y ait des modifications profondes de comportements des entreprises, le changement doit provenir de l'intérieur de l'organisation (Roux, 2006).

Outre les mesures réglementaires qui structurent et tentent d'assainir le système bancaire pour lui permettre de refinancer l'économie réelle et soutenir la croissance, le développement d'organismes extérieurs d'évaluation influence aussi les banques. Ainsi, les organisations non gouvernementales (ONG) et les organismes de notation sociétale³⁰, dotés de mandat de surveillance, peuvent avoir le pouvoir d'inciter les banques à améliorer leurs pratiques, y compris en l'absence de règles contraignantes (Gadioux, 2010 ; Matherat, 2013). L'adoption de pratiques responsables peuvent aider à prévenir certaines réactions et dénonciations de ces groupes qui comprennent de plus en plus d'experts de l'univers financier et qui contraignent les banques à un véritable dialogue relatif à la gestion de leurs impacts sociaux et environnementaux (de serres, 2008).

La RSE quant à elle, permet de contrôler un enjeu important pour les banques : le risque de réputation. La dénonciation de certaines pratiques est susceptible d'altérer leur image, par voie de conséquence le comportement de leurs consommateurs et au final la valeur financière. Le niveau de contrôle du risque de réputation peut influencer la valeur actionnariale à long terme. Le risque de non-conformité précédemment évoqué y est également lié (Gadioux, 2010). Dans une situation d'après-crise, les banques tentent de refaire leur réputation face à l'opinion publique, la gestion des risques extra financiers permet de mieux gérer les actifs intangibles telles que la notoriété et l'image de l'organisation (Pudion, 2013). Outre la valeur financière, la réputation et l'image d'une banque lui confèrent la légitimité sociale, garante en grande partie de la survie d'une organisation (Pudion, 2013 ; Roux, 2006).

³⁰ Par exemple, Ethibel en Belgique.

Le risque de « bank run » exprime un phénomène où les dépositaires d'une banque, sous le coup d'une panique, se ruent dans les agences pour récupérer leur argent le plus vite possible de peur qu'elle ne devienne insolvable (Vranceanu, 2009). En réagissant de la sorte, les clients de la banque font courir le risque à cette dernière de devenir effectivement insolvable. La confiance est par conséquent un autre élément nécessaire à la pérennité d'une entreprise. C'est particulièrement vrai pour les banques puisqu'elles gèrent l'argent d'autrui (Roux, 2006).

Dans un contexte encore fragilisé par la crise du début du XXI^e siècle, qui a aidé à cette prise de conscience, il s'agit de restaurer la confiance des hommes, ruinée par les scandales récents. Or, pour les banques, la confiance des investisseurs repose essentiellement sur la rigueur de divulgation et l'interprétation objective des informations (Roux, 2006 ; de serres, 2008). Ainsi, dans le but de démontrer leur saine gouvernance, les banques ont eu intérêt à concrétiser leurs responsabilités sociétales sous forme d'engagement. Conserver la confiance des parties prenantes suppose une transparence de l'entreprise dans sa communication et la reddition des comptes (Barbot, 2010).

Finalement, l'adoption d'un comportement éthique et responsable peut être source d'avantage compétitif. Il y a une certaine convergence entre la RSE et la performance économique qui fait que la RSE ne relève plus seulement des valeurs mais s'intègre de plus en plus étroitement à la gestion de l'entreprise (Cheynel, 2010). Les activités des dernières années, permettant un financement direct plus accessible sur les marchés financiers, compromettent sérieusement l'activité de banquiers dits relationnels. La banque de relation a un rôle distinct à jouer et peut être une activité d'intermédiation enrichissante (Boot, 2000). Dès lors, préférer un comportement sélectif et de transparence permet le maintien d'une relation de crédit avec les emprunteurs. Elles obtiennent alors un avantage compétitif dans les relations de prêt et d'intermédiation locale simple (Cornée, Kalmi and Szafarz, 2016). Cette relation de proximité entre la banque et l'emprunteur aide à solutionner les problèmes d'asymétrie d'information entre les acteurs, et participe donc à renforcer ce rôle important des banques (Boot, 2000). Un client qui emprunte à long terme auprès d'une banque permet à celle-ci d'observer l'activité sur ses comptes et d'en déduire le comportement de l'emprunteur par exemple. Si ce même client désire continuer à travailler avec cette banque, sa relation de long terme peut l'inciter à ne pas trop investir dans des activités à haut risque et se conformera plus facilement aux politiques de la banque. Cela a pour avantage de réduire les coûts de collecte d'information (Mishkin, 2013).

Partie 2 : analyse empirique

Chapitre 1 : méthode d'analyse

La seconde partie de ce mémoire consiste à évaluer dans quelle mesure les banques démontrent une volonté d'adopter, pour tout ou pour partie de leur fonctionnement et dans les services proposés, les quatre critères spécifiques aux banques éthiques et sociales, retenus et détaillés dans la recherche théorique, première partie de cette étude.

1) Le Matériel d'analyse

1) *Sélection des banques*

Les groupes de banques conventionnelles observés sont les suivants : BNP Paribas, ING, KBC et Belfius. Ces quatre banques de droit belge ont été sélectionnées pour les raisons suivantes :

De manière évidente, leur notoriété et leur taille importantes permettent un accès aisé aux informations publiées par elles-mêmes sur base volontaire ou sur base strictement réglementaire.

Ces banques commerciales sont également des banques universelles et comme évoqué précédemment, dans le chapitre trois de ce travail, ces dernières se sont particulièrement rendues coupables d'excès dans la gestion des innovations financières qui ont conduit à la crise majeure de 2008.

De par leur caractère de banque universelle, ce sont aussi elles qui devraient être les plus à même de provoquer un changement global et systémique dans le secteur financier, puisqu'elles occupent une place relativement importante en termes de revenus et de parts de marché.

Les raisons évoquées ci-dessus montrent tout l'intérêt de déterminer si ces banques conventionnelles tendent, aujourd'hui, à adopter un comportement vers un plus grand engagement sociétal, ou si elles agissent par pur conformisme ou par souci d'image.

Outre ces quatre banques conventionnelles, ce mémoire va analyser à titre de confrontation, selon les mêmes critères, Triodos, une banque néerlandaise également bien présente sur le marché belge³¹, mais reconnue comme une banque sociale et éthique. Ce choix s'est fait dans l'optique de mettre à l'épreuve les pratiques d'une banque clairement identifiée comme telle avec la théorie élaborée autour de ces champs.

II) Sélection du média de reporting

Les informations divulguées dans les rapports annuels des entreprises ont été largement utilisées comme sources d'analyse pour identifier la présence ou l'absence de caractéristiques environnementales et sociales au sein de ces dernières. Aujourd'hui, l'éventail des documents publiés par les entreprises s'est fortement élargi afin d'encore mieux informer la société sur leur comportement responsable. Dès lors, les banques ne se limitent plus à la simple publication d'un rapport annuel mais diffusent un ensemble de documents complémentaires (brochures, articles de presses, rapports spéciaux sur le développement durable, social, environnemental, etc.). Néanmoins, le rapport annuel demeure une source essentielle dans l'analyse des informations relatives à la responsabilité sociétale des entreprises puisque « *le rapport annuel n'est pas seulement un document statutaire, produit régulièrement, mais il représente également ce qui est probablement le document le plus important en ce qui concerne la construction organisationnelle de l'image sociale propre* » (Gray, Kouhy & Lavers, 1995, p.82).

L'aspect financier et les facteurs sociaux et environnementaux sont généralement sources de conflits pour l'organisation financière et les détenteurs de capitaux. La présentation de ces divers aspects au sein d'un même document permet de déterminer jusqu'à quel niveau l'organisation concilie ces matières (Gray & al., 1995).

Cependant, la seule consultation du rapport annuel peut conduire à omettre une importante série d'informations. Il est dès lors pertinent de consulter les autres documents publiés par les banques. Ces derniers amènent néanmoins deux difficultés de « localisation d'information » (Gray & al., 1995).

³¹ Triodos possède des succursales en Belgique, en Allemagne, en Espagne et au Royaume uni.

La première difficulté est de déterminer quels sont les documents adéquats pour rendre compte de la RSE effective de la banque et l'importance accordée à ces supports. La seconde difficulté est de repérer, dans un document particulier, où résident les données et de mesurer l'importance que la banque y accorde (Gray & al., 1995).

Par conséquent, le travail qui va suivre ne s'est pas limité à la stricte analyse des rapports annuels. Les différents documents annuels issus de chacun des groupes bancaires et susceptibles de produire des informations témoignant d'un comportement socialement responsable ont été pris en compte. Ces autres documents analysés sont principalement les rapports spécifiques destinés à rendre compte de la responsabilité sociétale des banques. A cela s'ajoute l'étude des sites internet des différents groupes bancaires.

Cette analyse empirique porte sur l'année 2016, dont la majeure partie des informations est publiée l'année qui suit son exercice.

Pour chaque banque étudiée, les sources d'information parcourues sont les suivantes :

Banques	Triodos	Belfius ³²	BNP Paribas	ING	KBC
Sources d'informations	- Rapport Annuel 2016 intégré en ligne - Site internet du groupe	- Rapport annuel 2016 - Site internet	- Site internet du groupe - Rapport d'activités et de responsabilité 2016	- Annual report 2016 - Sustainability report 2016 - Site internet du groupe (disponibles uniquement en anglais)	- Rapport annuel - Site internet du groupe - Rapport de développement durable 2016.

III) Grille d'analyse

Afin de garantir une certaine objectivité dans l'analyse des données publiées par les différents groupes bancaires, l'établissement d'une grille d'analyse s'est révélé nécessaire afin de répertorier de manière comparative les données systématiquement recueillies. Le répertoriage établi selon les quatre critères prédéfinis dans la partie théorique à savoir le

³² A titre indicatif, le rapport de développement durable de 2012 (dernier rapport de développement durable publié) a été parcouru rapidement.

principe de transparence, le principe d'inclusion sociale, la gestion des risques sociaux et environnementaux, et la prise en compte des parties prenantes, permet de fournir une représentation simplifiée des données brutes (Wanlin, 2007).

Tout au long de l'établissement de cet outil, par souci d'exclusivité des catégories, les quatre critères ont fait l'objet d'une division en sous catégories plus précises. Ces dernières se sont déclinées au fur et à mesure, en s'inspirant d'une partie du document « *lignes directrices pour le reporting développement durable et supplément sur le secteur des services financiers* » publié par la Global Reporting Initiative (GRI³³) en 2006³⁴.

Bien que la grille d'analyse ait été établie au préalable, celle-ci s'est aussi sensiblement précisée au fur et à mesure des recherches effectuées.

La grille d'analyse est déclinée selon les critères suivants :

a) *Principe de transparence*

L'analyse se présente sous deux aspects :

Tout d'abord, les actions mises en place par la banque pour vérifier la provenance de l'argent, permettent d'établir des garde-fous afin d'empêcher la banque d'utiliser de l'argent « sale ». Dès lors, la banque a une politique fiscale et d'anti-corruption claire. Elle :

- Communique de manière transparente à propos de ses paiements d'impôts.
- N'est impliquée dans aucune forme de corruption.
- Ne finance pas d'entreprises ou de particuliers impliqués dans la corruption ou l'évasion fiscale.

Par ailleurs, cet argent doit être majoritairement constitué de l'épargne de ses clients. Ainsi, les dépôts des clients doivent représenter une part importante du total du passif.

Ensuite, il s'agira pour la banque de contrôler l'utilisation de son argent de manière à privilégier le financement de l'économie réelle via un retour à l'activité bancaire traditionnelle

³³ Le GRI a comme mission d'élaborer des standards applicables à travers le monde, en matière de développement durable, de manière à rendre compte des performances économiques, sociales et environnementales dans les entreprises et les organisations. Il détermine des directives pour assurer la qualité des informations devant être transmises (GRI,s.d.).

³⁴ Le document utilisé est le suivant : <https://www.globalreporting.org/resourcelibrary/G3-French-Financial-Services-Sector-Supplement.pdf>

(le crédit) tout en évitant les activités de spéculation (les actifs douteux). Par conséquent, l'activité de crédit doit être la source principale de revenu de l'entreprise.

b) Principe d'inclusion sociale

Pour mesurer le rôle que la banque joue réellement en termes d'inclusion sociale, l'analyse portera sur deux critères distincts en termes d'objectifs à poursuivre tout en visualisant parallèlement les actions qu'elle met en place pour y répondre.

D'une part, la banque vise à lutter contre le surendettement au travers de formations, de conférences et de conseils proposés à ses clients effectifs et futurs, par exemple via la mise en place d'un coach. L'objectif poursuivi est la prévention des incidents bancaires. Ainsi, elle informe ses bénéficiaires sur les risques potentiels de l'endettement. Elle fait en sorte de limiter la probabilité qu'ils se retrouvent en situation de surendettement et elle leur évite les conséquences dramatiques qui en découlent. Le traitement adapté de problème, par exemple par l'annulation de taux pénéaux, joue également un rôle dans l'évitement d'incidents bancaire.

D'autre part, la banque se doit de lutter contre la discrimination bancaire en proposant un accès aux crédits et aux services bancaires adaptés à tout citoyen et à toute entreprise. Cela peut se traduire par des activités de microfinance, des services spécialisés pour les PME, des partenariats avec des organismes à but non lucratif, etc.

c) Gestion des risques extra-financiers : sociaux et environnementaux

Il est question ici de déterminer les actions mises en place et de mesurer leurs impacts à propos de l'environnement et des enjeux sociaux, au travers de la politique RSE qu'elles entendent défendre.

Dans un premier temps, bien que les banques ne soient pas de grandes consommatrices de fournitures et de services (papier, transports, énergies, etc.), comparées à d'autres secteurs, il s'agit pour elles de maîtriser, l'impact de leurs propres activités en fixant des objectifs de consommation. En pratique, cela peut se visualiser par la publication de chiffres clés en termes de performance environnementale, économique et sociale, et en énonçant une politique claire d'amélioration de ces diverses performances (initiatives, objectifs, méthodes d'évaluation, etc.)

Ensuite, c'est dans leurs choix de financement que les banques vont potentiellement avoir une influence notable. D'une part, les banques pour être éthiques, vont exclure certains secteurs de financements tels que l'armement, l'alcool, le tabac et le jeu, tout comme les projets propices à l'abus de droits humains ou à la dégradation environnementale.

D'autre part, la sélection positive de projets favorables au développement durable et à l'économie sociale et solidaire fait partie de leur stratégie de financement. Pour cela, les institutions vont procéder à une analyse de leurs investissements actuels et futurs de leurs clients, tout en leur imposant des critères, basés notamment sur des traités, des normes ou des standards internationaux. Ces critères peuvent être par exemple le taux de rejet de gaz à effet de serre pour ce qui concerne l'aspect environnement et des actions de formations destinées à un public de demandeurs d'emploi pour ce qui concerne l'aspect social.

Par ailleurs, les banques vont communiquer de manière claire et transmettre les informations sur leur portefeuille de crédits et de financements y compris les renseignements sur les effets sociaux et environnementaux des activités de leurs clients. La mesure de l'impact financier et extra financier de leurs activités de financement est diffusée auprès des parties prenantes.

Il est entendu que l'ensemble de ces engagements se font en conformité aux exigences financière et légales des banques.

d) Prise en compte des parties prenantes

La prise en compte des diverses parties prenantes doit faire partie intégrante de la politique stratégique de la banque afin de jouir de sa validité externe. La banque va devoir dans un premier temps identifier clairement ses parties prenantes et leurs attentes. L'objectif est de déterminer si les intérêts de ces dernières coïncident avec ses propres attentes afin de mettre en place des pratiques pour y répondre.

En second lieu, la banque va exercer une fonction de sensibilisation de ses parties prenantes aux enjeux environnementaux et sociaux et par la même, viser à influencer le secteur bancaire globale. Adopter ce rôle passe d'abord par la diffusion d'une information précise et transparente des activités qu'elle entend défendre. La publication d'un rapport spécifique selon des directives particulières peut servir d'outil. Influencer le secteur se fait notamment au travers

d'une participation active aux débats et aux dialogues avec des organismes externes (être membre d'ONG, être partenaire d'universités, etc.).

Enfin, la rémunération juste des actionnaires et des collaborateurs de l'entreprise est un outil essentiel permettant d'équilibrer les intérêts de ces parties prenantes. En effet, une rémunération non-excessive des actionnaires permet de relativiser la place que la banque leur considère. En ce qui concerne les salaires, les bonus doivent être modérés, et tenir compte de facteurs durables extra-financiers.

2) La récolte des données et l'analyse

Pour ce qui est de la présente analyse, bien que la recherche ait pu se réaliser par mots clés dans les différents documents, l'unité d'enregistrement des données dans la grille d'analyse s'est arrêtée à celle d'extraits. L'avantage est de présenter l'information dans un contexte spécifique. L'importance accordée aux données et leur pertinence ont pu être évaluées par rapport à chacun des quatre critères analysés (Gray & al., 1995).

Le travail effectué relève d'une analyse de contenu. Cela s'est pratiqué en trois étapes principales : la récolte des données depuis les documents énoncés précédemment, le codage des données dans la grille d'analyse pour permettre une présentation systématique et synthétique, et le traitement sémantique des données qualitatives.

L'omission d'informations résultant d'un nombre conséquent de pages parcourues peut être plus ou moins réduite en tentant d'évaluer la qualité des données récoltées (Gray & al., 1995). Pour chacune des banques, les informations ont été évaluées, pour les quatre critères précités. Dès lors, les informations publiées doivent être :

- Appropriées : elles répondent à des besoins exprimés par la majorité des parties prenantes ;
- Claires : elles sont compréhensibles par des lecteurs qui ne sont pas nécessairement des spécialistes en ces matières ;
- Équilibrées : elles manifestent tant les forces que les faiblesses de la banque dans chacun des domaines énoncés ;
- Transparentes : elles précisent comment et sur quelles bases ces déclarations sont établies et mesurées ;

- Pertinentes : elles sont relatives à l'objectif social et aux activités exercées par la banque.

Une échelle mesurant la présence de chacun des critères dans les publications des banques étudiées a été utilisée. Cette dernière permet de distinguer si la volonté d'inclure chacun des critères est absente (0), présente de façon superficielle (1), de façon modérée (2), ou de façon approfondie (3). La mesure effectuée sera d'autant meilleure s'il est perçu que la banque prend un réel engagement et un certain risque. L'expertise d'une source externe, permettant de certifier l'information importe également³⁵.

Les illustrations reprises dans l'étude suivante sont issues des extraits référencés dans la grille d'analyse. Celle-ci se présente sous un format Excel. Cette configuration rend le document trop conséquent que pour être joint dans son entièreté sous format papier. Seules les parties les plus essentielles sont fournies en copie directe à cet écrit. L'entièreté du fichier Excel est toutefois disponible sur CD-rom et fait partie des pièces jointes à ce travail.

³⁵ On entend par expertise : un audit externe, une évaluation d'un organisme spécialisé (organismes nationaux, internationaux, ONG, etc.).

Chapitre 2 : résultats et discussions

1) Principe de transparence

l) *Provenance de l'argent*³⁶

Sur base des documents analysés, concernant ses propres activités, Triodos se démarque par la clarté de sa politique fiscale et de sa politique d'anti-corruption. A contrario, elle ne publie aucune politique relative aux activités de ses clients et investisseurs mais se défend en notifiant en avoir une en interne. Son département « Conformité³⁷ » permet un contrôle indépendant de l'acceptation de nouveaux clients et joue ainsi un rôle préventif tout en gardant une influence sur les clients existants.

Les banques conventionnelles prônent toutes une politique interne d'anti-corruption de tolérance « zéro ». Belfius a bel et bien une politique anti-corruption et une politique fiscale qui concernent autant l'activité de ses clients que ses propres activités. ING, quant à elle, est relativement claire en ce qui concerne sa vision sur la criminalité économique et financière qui vise à empêcher les entreprises financées de participer au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme, en adhérant notamment aux principes de Wolfsberg³⁸. Toutefois, ING rejoint la tendance des autres banques en ne publiant que très peu d'informations sur sa propre politique fiscale. En effet, alors que la plupart d'entre-elles établissent des principes généraux en termes d'opposition à la corruption directe de leurs clients, en adhérant parfois à des initiatives communes (ex : Global Compact Principles³⁹, Principes de Wolfsberg, etc.), ces mêmes banques ont une politique envers l'évasion fiscale les concernant, relativement faible. Pour exemple, BNP Paribas ne publie rien concernant un quelconque contrôle d'évasion fiscale potentielle de ses filiales présentes dans les paradis fiscaux. Quant à KBC, bien que la banque

³⁶ A titre d'illustration pour ce point, il y a lieu de se référer aux annexes 1.1. à 1.5., tirées du fichier Excel.

³⁷ Chacune des banques dispose d'un département de Conformité dont le rôle est d'identifier, d'évaluer et de contrôler le risque de non-conformité (risque de sanction judiciaire ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation).

³⁸ Association non gouvernementale de treize banques mondiales, qui vise à développer des normes de l'industrie des services et produits financiers pour la gestion des risques liés à la criminalité financière, en particulier en ce qui concerne les politiques sur le respect de votre client, le blanchiment d'argent et le financement des activités antiterroristes (The Wolfsberg group, 2017).

³⁹ Initiative des Nations Unies incitant les entreprises qui y adhère à adopter un comportement responsable via l'intégration de plusieurs principes sur les droits de l'Homme, les normes internationales du travail, et la lutte contre la corruption (Les Nations Unies, s.d.)

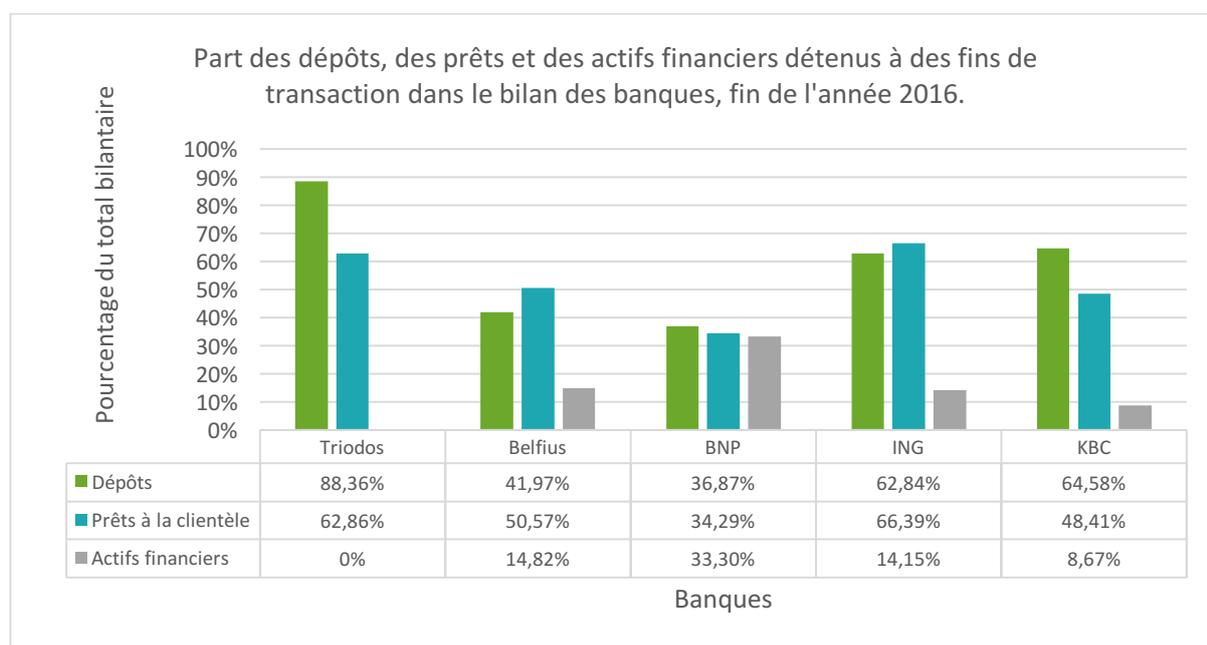
se soit engagée avec la section belge « Transparency international », organisation mondiale active dans la lutte contre la corruption des gouvernements et institutions gouvernementales, elle stipule clairement que si « *l'évasion fiscale n'est jamais autorisée, l'optimisation fiscale est autorisée* » (KBC, 2014, p2). La banque fait preuve de stratégie fiscale, dont les limites peuvent paraître floues.

On retrouve néanmoins, au sein de toutes les banques étudiées, l'opposition claire de tout conseil aux clients en matière d'évasion fiscale.

II) Utilisation de l'argent⁴⁰

En termes d'utilisation de l'argent, bien que toutes partagent un même discours mettant en avant le fait d'accorder des prêts pour soutenir l'économie réelle grâce aux dépôts de leurs clients, l'analyse révèle de fortes disparités entre les différentes banques.

Figure 1 :



Source : élaboration propre reprenant les données publiées dans les rapports annuels 2016 de chaque banque⁴¹.

⁴⁰ A titre d'illustration pour ce point, il y a lieu de se référer aux annexes 2.1. à 2.5., tirées du fichier Excel.

⁴¹ Le pourcentage d'actifs financiers repris dans le tableau reprend uniquement les « actifs financiers disponibles à la vente » (à la juste valeur au compte de résultat) et les « produits dérivés en vue de vente » (sauf s'ils sont désignés comme dérivés de couverture). Les autres actifs non sujet à la spéculation telles que les opérations interbancaires, les opérations auprès de la BCE, ou les immobilisations corporelles et financières ne sont pas prises en compte.

On remarque que Triodos se distingue des autres banques, en exerçant clairement une fonction d'intermédiaire pour les acteurs de la société. En décembre 2016, son passif est composé à 88% des dépôts de ses clients, qu'elle privilégie au détriment d'emprunts aux banques⁴². La banque sociale insiste sur le fait de conserver un équilibre entre les crédits et les dépôts, toujours en utilisant l'argent qui lui est octroyé pour soutenir le développement durable. Les crédits représentent fin 2016, 63% de l'actif. Les intérêts sont la principale source de revenus de la banque qui désire conserver un taux équitable et non excessif pour les investisseurs. Les actifs financiers inscrits dans le bilan de Triodos et pouvant faire l'objet d'une activité de spéculation pour la banque sont inférieurs à 1%⁴³ de son total bilantaire.

Dans l'échantillon repris pour cette analyse, BNP semble être le mauvais élève en termes de financement de l'économie réelle. Elle dispose d'un taux de dépôts relativement faible (37%) et dans la même lignée, les crédits prennent peu de part d'actifs du bilan de la banque (34%), laissant une place non négligeable aux actifs financiers détenus en vue de transactions (33%).

Le passif de Belfius est lui aussi composé de dépôts pour moins de 50% en décembre 2016, alors que les crédits représentent la moitié de l'activité au bilan de la banque (51% de l'actif). Les actifs susceptibles de spéculation s'élèvent à 15% du bilan de la banque laissant penser qu'une part plus ou moins importante de son activité ne concerne pas le financement de l'économie réelle. Il est probable que la banque investisse d'autres actifs ayant des taux de rendement plus élevés, à défaut de privilégier les crédits. Il est donc clair que pour obtenir le rôle qu'elles prétendent défendre, à savoir contribuer au financement de l'économie réelle, les activités bancaires de BNP et de Belfius nécessitent prioritairement d'être recentrées vers plus d'intermédiation.

Finalement, les deux banques conventionnelles, ING et KBC, ont une activité d'intermédiation mitigée. La part des dépôts dans leur bilan fin 2016, dépasse les 60%. Les crédits représentent respectivement 66% et 48% dans l'actif des deux banques. Toutefois, elles conservent un pourcentage non négligeable de leurs actifs financiers potentiellement alloués à des fins spéculatives, 14% et 9% respectivement.

⁴² Ce qui permet de diminuer le risque de liquidité en cas d'augmentation des taux interbancaires par exemple.

⁴³ Actions + participations = 0,18%. Les autres actifs financiers sont des valeurs mobilières à revenu fixe (rendement sous forme de versements périodiques fixes).

2) Principe d'inclusion sociale

I) *Lutte contre le surendettement*⁴⁴

En termes de lutte contre le surendettement, ING est particulièrement active. La banque a par exemple, instauré un système d'alertes précoces pour les prêts hypothécaires. En cas de problème, le non remboursement de crédit, le client aurait donc droit à rencontrer un coach, à bénéficier d'un ajournement des paiements d'intérêts, etc. il y a là une certaine prise d'engagement. La banque agit également de manière préventive envers les pays en voie de développement puisqu'elle est investie dans un partenariat avec l'UNICEF, visant notamment à leur procurer une éducation financière.

A la lecture du rapport intégré de Triodos (2016), il semblerait que la banque sociale défende ce sujet uniquement au travers de son activité de conseil et ce, particulièrement dans les pays émergents⁴⁵. Belfius quant à elle, agit via un partenariat avec les « centres publics d'aide sociale » (CPAS), qui permet une surveillance limitée préventive des dépenses des bénéficiaires de ceux-ci⁴⁶.

A l'exception d'organisation d'ateliers d'éducation financière, sur la gestion de budget par exemple, BNP Paribas et KBC ne publient aucune information démontrant leur implication directe sur leur clientèle dans la lutte contre le surendettement.

II) *Lutte contre l'exclusion bancaire*⁴⁷

La lutte contre l'exclusion bancaire est une cause particulièrement défendue par Triodos puisqu'elle fait partie des valeurs sur lesquelles la banque est fondée. Dans la pratique, Triodos s'adresse à de nombreux groupes, potentiellement exclus bancaires (réfugiés, femmes, PME,

⁴⁴ A titre d'illustration pour ce point, il y a lieu de se référer aux annexes 3.1. à 3.5., tirées du fichier Excel.

⁴⁵ Via des partenariats avec des institutions financières dans les pays émergents, Triodos aide par exemple les locaux à reconstruire un patrimoine et à générer des revenus.

⁴⁶ Exemple : la Belfius E@sy Card destinée aux personnes qui ne possèdent pas de comptes en banque. Elle est sous la surveillance des CPAS, mais le titulaire de la carte est libre de disposer de moyens financiers.

⁴⁷ A titre d'illustration pour ce point, il y a lieu de se référer aux annexes 4.1. à 4.5., tirées du fichier Excel.

start-up, etc.)⁴⁸. Cela se traduit principalement dans son activité de microfinance très présente via des partenariats avec les institutions financières dans différents pays pour développer leur capacité à générer des revenus⁴⁹. Ces organisations ont aidé 13,7 millions d'épargnants et 20,2 millions d'emprunteurs. La banque a également un fort impact dans les pays développés⁵⁰ lorsqu'elle s'investi auprès d'organisations qui défendent ce droit.

KBC, Belfius, BNP et ING s'impliquent également dans des projets très divers touchant plusieurs publics. Ces banques, pour la plupart, concluent des accords avec des programmes européens pour soutenir des start-up, PME, etc. leur permettant d'offrir des produits et services adaptés (couveuses d'entreprises, taux de crédits avantageux...). Elles publient également plusieurs études destinées à renseigner de potentiels exclus financiers et leur procurent des conseils. D'autres initiatives consistent à mettre en lien des entrepreneurs avec des acteurs d'un même secteur⁵¹ ou encore à réaliser des « concours » pour récompenser financièrement quelques projets.

Alors que Belfius ne publie aucune activité relative à la microfinance, ING, BNP et KBC semblent actives sur ce marché, malgré un investissement variable. KBC s'est associée à deux autres organisations⁵² afin de créer la coopérative BRS Microfinance, les initiatives sont dédiées à l'Amérique du sud, l'Afrique et l'Asie. BNP a noué un partenariat avec plusieurs organismes actifs dans la microfinance⁵³, cependant, aucune indication n'est donnée sur l'importance de l'implication de la banque dans ces partenariats. ING collabore avec NPM, une plateforme néerlandaise pour la microfinance, et l'université de Groningen pour publier ensemble un rapport « A billion to gain » dans le but de souligner les initiatives permettant

⁴⁸ Aides dans les procédures administratives, accompagnement, utilisation des services bancaires de base, etc.

⁴⁹ En 2016, les fonds de Triodos spécialisés sur les marchés émergents ont permis de financer une centaine d'institutions financières de 44 pays, actives dans la finance inclusive.

⁵⁰ Exemples : 30 ans de partenariat avec la « Women's World Banking » qui privilégie l'accès au financement pour les femmes ; améliorer l'accès des petites entreprises au financement, meilleurs accès aux comptes bancaires pour les migrants.

⁵¹ Exemples parmi d'autres : 9 « innovation Hubs » ont été créés au du réseau d'agences de BNP Paribas Fortis, pour identifier de jeunes pousses prometteuses en les aidant à se développer à l'international, agrandir leur réseau, etc. KBC a développé une campagne (Gap in the market) en Hongrie, pour identifier des professions, services... qui manquent dans une ville particulière afin de stimuler l'entrepreneuriat. Belfius a un accord avec le FEI prévoyant une enveloppe de 60 millions d'euros (sur trois ans) pour récompenser des jeunes entreprises.

⁵² Partenariat avec la KBC et la CERA (coopérative en faveur de la société, actionnaire important de KBC) pour créer la coopérative BRS.

⁵³ Ex : microstart, finance lab, etc.

d'améliorer les performances sociales. ING est directement active en microfinance, en Inde et en Turquie.

3) Gestion des risques sociaux et environnementaux

l) *Gestion sociale et environnementale au sein de la banque*⁵⁴

Chacune des banques est relativement active en ce qui concerne la gestion de sa propre consommation. Toutes en 2016, à l'exception de BNP et Belfius, se basent sur les critères du GRI pour publier leurs objectifs et leur consommation effective. Les banques sont également certifiées ISO14001⁵⁵ pour leur gestion environnementale dans la plupart des pays où leurs établissements sont présents, à l'exception de Belfius.

Toutes ont une politique de réduction des émissions de CO₂ pour leur propre consommation. Elles ont pour objectif d'obtenir un bilan neutre en carbone qui les conduit à acheter des crédits d'émissions pour compenser à 100% leurs émissions de CO₂.

Outre la consommation d'énergie, elles établissent chacune des objectifs propres et chiffrent leur consommation en termes de papier, de déchets, de mobilité durable, des voyages d'affaires, etc. Les banques attirent également l'attention sur l'égalité, l'inclusion et le respect des droits de l'Homme et du travail au sein même de leur organisation (égalité des sexes, âges, diversité...). Elles sont parfois présentes dans des pays où les régimes politiques et sociaux sont très variés. En adhérant au pacte mondial des Nations Unies⁵⁶, elles optent pour une uniformité de la règle de gestion des ressources humaines, et ce, même dans les pays risqués en matière des droits de l'Homme.

Les différences, se marquent dans la manière dont l'information est présentée et la précision avec laquelle elle est donnée. BNP Paribas, par exemple, fait état des lieux de ses consommations mais très peu d'explications sont données. Un exemple concret est celui des

⁵⁴ A titre d'illustration pour ce point, il y a lieu de se référer aux annexes 5.1. à 5.5., tirées du fichier Excel.

⁵⁵ La norme ISO 14001 définit une série d'outils pratiques aux entreprises de tout type, pour la mise en place d'un système de management environnemental (ISO, s.d.)

⁵⁶ Connu aussi sous le nom de « Global Compact », le pacte mondial est une initiative de l'organisation des Nations Unies, initiée en 2000. Elle incite les entreprises à intégrer et promouvoir plusieurs principes pour une attitude socialement responsable (United Nations, 2017).

transports : rien ne nous dit si la consommation des collaborateurs comprend les déplacements domicile-travail ou si elle se limite aux déplacements pendant le temps de travail.

Belfius et KBC sont plus claires sur les réalisations en termes de consommation parce qu'elles chiffrent leurs objectifs à atteindre à court terme. Triodos et ING fonctionnent aussi avec un système d'objectifs qu'elles définissent au préalable pour ensuite produire un état des lieux du niveau atteint aujourd'hui et des perspectives à venir. De plus, les deux banques relatent dans leurs rapports, tant les objectifs atteints que les objectifs non atteints. Sur le plan environnemental, ING a notamment des projets d'achats circulaires qu'elle veut promouvoir. Chaque chiffre évalué par Triodos est expliqué et justifié, en développant comment la banque entend améliorer sa consommation et en essayant chaque fois d'impliquer un maximum les collaborateurs dans les efforts environnementaux à effectuer. Tout comme Triodos, Belfius fait évaluer tous ses bâtiments en termes de performance énergétique et essaye d'utiliser exclusivement de l'énergie verte.

II) *Politique d'exclusion*⁵⁷

Pour rappel, afin d'évaluer l'activité et l'impact des banques en termes de risques environnementaux et sociaux, le travail se fait en deux temps. Premièrement, il s'agit de mettre en avant les secteurs, les produits et les services que la banque entend exclure de son champ d'activités. Deuxièmement, l'analyse consiste, au travers d'une sélection positive, à tenter de déterminer si les crédits et les investissements réalisés en faveur de l'environnement et de la société, ont un impact réel sur ces thématiques.

Il est bon de remarquer que toutes les banques ont adhéré aux principes de l'équateur⁵⁸ et au Pacte Mondial des Nations Unies. Cela signifie qu'elles s'engagent à contrôler leurs financements de projets et d'entreprises. De plus, ING, KBC et Triodos adhèrent aux principes de développement durable des Nations Unies⁵⁹ (UNPRI).

⁵⁷ A titre d'illustration pour ce point, il y a lieu de se référer aux annexes 6.1. à 6.5., tirées du fichier Excel.

⁵⁸ Lancés en 2003, les principes de l'équateur sont utilisés par les grandes banques internationales. Ils engagent à la prise en compte de critères sociaux, sociétaux et environnementaux dans le financement de projets (The Equator Principles association, 2013).

⁵⁹ Principes lancés en 2006. Ils incitent à l'engagement volontaire des acteurs du secteur financier et incitent les investisseurs à opter pour des critères Environnementaux, sociaux, et de gouvernance (ESG) dans la gestion de leurs portefeuilles (United Nations, 2017).

Toutes ont également établis une liste noire, ou des politiques visant à exclure un certain nombre d'activités. Cela a néanmoins tendance à varier d'une banque à l'autre.

Triodos dit exclure tout financement n'ayant pas une valeur ajoutée sociale, culturelle ou environnementale, et n'ayant pas un plan financier réaliste. Une série de produits et de services non durables sont listés et publiés avec chaque fois une justification permettant d'expliquer leur exclusion. La banque ajoute qu'il est possible que certains produits ou services ne soient pas repris dans cette liste mais peuvent cependant faire l'objet d'une contradiction évidente avec ses valeurs. C'est pourquoi elle étudie les motivations et les compétences des porteurs de projets selon un certain nombre de critères (financiers et non financiers) publiés, au cas par cas et se donne le droit de rejeter tout projet qu'elle considère comme non durable. Elle précise aussi se concentrer sur le financement de projets et d'entreprises de petite taille.

Du côté des banques conventionnelles, il est relativement difficile de déterminer l'ampleur de ces politiques. Une seule partie des investissements est évaluée par Belfius et garantit une certaine responsabilité sociétale. Les points d'exclusion relatifs à ces investissements sont entre autres : l'exclusion du travail des enfants, les entreprises qui nuisent gravement à l'environnement ou le respect des droits de l'Homme⁶⁰. Le groupe bancaire travaille pour la gestion de portefeuille des clients, avec Candriam⁶¹, partenaire externe actif dans le développement durable. Cependant, Belfius n'a pas une réelle politique générale permettant l'exclusion complète des projets controversés, puisque le peu de critères d'exclusion font référence à l'aspect financier ou sont trop larges pour assurer une exclusion certaine.

BNP Paribas chiffre le montant total des prêts consentis à des projets sociaux et environnementaux. La banque a également défini différentes politiques sectorielles qui manquent néanmoins de précision pour permettre d'exclure définitivement les financements et les investissements suggérés, à l'exception d'une politique plus stricte sur le charbon (pas de financement de nouveau projet minier...).

KBC elle aussi a établi une politique de restriction plus ou moins précise pour toute une série d'activités d'entreprises controversées, mais ne permettant pas de garantir une exclusion

⁶⁰Exemples : Belfius garanti l'exclusion du travail des enfants, promotion de la liberté d'association, etc. selon l'organisation internationale du travail (l'OIT) pour les assurances-placements (Branche 21) (investissements gérés selon les normes et processus de portfolio21), à l'exception des investissements dans les fonds, l'immobilier, les crédits hypothécaires qui sont exclus de ce processus.

⁶¹ Entreprise de gestion d'actifs dont l'acronyme est : « Conviction and Responsibility in Asset Management » et offrent des investissements dans 5 domaines : allocation d'actifs, revenus fixes, actions, stratégie de performance absolue et investissements durables (Candriam, n.d.). Anciennement Dexia Asset Management.

complète des secteurs ou des produits ciblés comme controversés. Par exemple, la société Airbus dont on sait qu'elle est active dans l'industrie de l'armement n'est pas reprise dans sa liste des entreprises controversées, et pourtant, il est de notoriété publique qu'elle finance les activités de cette entreprise (Bankwijzer, s.d.).

Tout comme KBC, ING a défini une politique ESR (environmental and social risk) dans laquelle elle reprend, à titre indicatif, certains thèmes discutés pour lesquels elle impose des restrictions. Les engagements futurs font l'objet d'une évaluation en termes de risques sociaux et environnementaux. ING précise également pouvoir financer les activités non-controversées des entreprises figurant sur sa liste d'exclusion, à condition que ces activités représentent la majorité de leur chiffre d'affaire.

Les politiques des quatre banques conventionnelles analysées ne couvrent qu'une partie réduite des principes qui nécessiteraient de faire l'objet d'exclusion. Comparativement à l'exhaustivité des thématiques à exclure chez Triodos, certaines ne disent rien en ce qui concerne les OGM (organismes génétiquement modifiés), d'autres omettent un discours précis à propos des droits de l'Homme, et d'autres encore font fi des investissements liés à l'expérimentation animale.

III) *Sélection positive de projet environnementaux et sociaux*⁶²

Comme présenté dans la partie théorique, la sélection positive de projets ayant une plus-value sociale et environnementale prend également de l'importance.

50,1% et 39,9⁶³% des crédits de Triodos sont respectivement dédiés aux secteurs environnementaux et sociaux. Ces deux aspects sont chacun définis en sous-catégories, fondées entre autres par rapport aux objectifs de développement durable de l'OCDE⁶⁴. Chaque type de crédit fait l'objet d'une évaluation propre, le plus souvent en se référant à des méthodes développées par des organismes externes⁶⁵. Les données relatives à l'impact ont été intégrées

⁶² A titre d'illustration pour ce point, il y a lieu de se référer aux annexes 7.1. à 7.5. pour les aspects environnementaux et les annexes 8.1 à 8.5 pour les aspects sociaux, tirées du fichier Excel.

⁶³ 28,8% social, 12,1% culturel

⁶⁴ Organisation de coopération et de développement économique

⁶⁵ Exemple : pour calculer l'impact du financement des énergies renouvelables, Triodos utilise les taux de conversion de CO₂, publiés par les gouvernements des pays ou par l'Initiative du Protocole des gaz à effet de serre.

dans le rapport du comité exécutif, qui est soumis à un audit externe particulier. Triodos fait preuve de transparence en publiant une liste des montants totaux des crédits accordés par secteur, dans chacun des pays investis. Elle publie également en détail les organisations et les projets qu'elle finance. Diverses actions non bancaires sont entreprises pour soutenir le développement et l'évolution de ces deux aspects. Triodos a par exemple acquis une entreprise de conseil spécialisée dans les obligations à impact social (ESBI) pour aider à expérimenter de nouveaux modèles financiers appliqués aux investissements sociaux en Angleterre. Enfin, Triodos tente, en collaboration avec la GABV⁶⁶, d'élaborer une méthode afin de mesurer l'impact essentiellement non financier des investissements, pour en faire une information vérifiable par les parties prenantes.

Les quatre banques conventionnelles ne sont aucunement transparentes sur leurs portefeuilles de crédits. De minces initiatives sont cependant parfois prises. Par exemple, BNP a signé le « Montréal Pledge », un compromis qui engage les investisseurs à mesurer et à divulguer l'emprunte Carbone de leurs portefeuilles de placement sur base annuelle (Montréal Pledge, 2014).

Toutes proposent des produits ISR et d'autres fonds d'investissements durables à leurs clients. Ceux-ci restent néanmoins libres d'investir dans des produits non durables.

L'implication des quatre banques conventionnelles dans la gestion des risques environnementaux et sociaux apparaît principalement sous plusieurs formes :

- Elles créent des partenariats avec des organismes nationaux et supranationaux (la Commission européenne, la Banque européenne d'investissements, etc.), pour financer et octroyer des crédits à des conditions favorables. Les banques ont par exemple créé des produits (prêts verts) en partenariat avec l'Etat, à taux avantageux, pour le financement panneaux photovoltaïques ou la rénovation d'habitations moins énergivore.
- Elles organisent des concours, des événements ponctuels pour récompenser les projets les plus durables et/ou les plus sociaux sur des thèmes propres à chacune d'elles (pauvreté infantile, éducation, mobilité durable, énergie renouvelable, financement des économies locales, etc.).

⁶⁶ Pour rappel, la GABV est un réseau de banques et de coopératives financières qui s'engage à faire progresser le secteur bancaire vers plus de transparence, de durabilité économique, sociale et environnementale (GABV, 2017)

- Elles s'investissent également dans le social et l'environnement via des fondations développées au sein de leur groupe (Belfius Foundation, BNP Paribas Fortis Foundation, ING Philanthropic fund, etc.). Pour le volet social, les projets financés le sont en faveur des droits de l'Homme, par donation, par le partage de connaissances ou encore par des actions bénévoles des collaborateurs. Il n'est pas rare que ces mêmes banques collaborent avec d'autres associations pour défendre des causes sociales. Pour le volet environnemental, ce sont des projets visant le financement de la recherche pour le développement des énergies renouvelables, de la mobilité durable, etc. qui sont priorisés.

Dans leurs rapports, ING et BNP mettent en exergue le fait que les aspects environnementaux et sociaux apparaissent dans l'évaluation du risque global au travers tous les projets financés de la banque commerciale. Dans la pratique, il est toutefois clair que l'aspect environnemental et l'aspect social ne concernent pas toutes les activités suivies par ces banques⁶⁷. En effet, certains organismes dédiés à lutter contre les menaces pour l'environnement et le bien-être de la société n'hésite pas à dénoncer les mauvaises pratiques des banques.

KBC se distingue par la mise en place de comités consultatifs externes d'experts, composés d'académiques, pour conseiller la banque sur divers sujets de durabilité et ayant développé des KPI⁶⁸ pour savoir si la banque s'interroge suffisamment à propos des aspects environnementaux et sociaux et rencontre les intérêts des parties prenantes. Un autre comité, consultatif, opère cette fois en tant qu'organe indépendant pour évaluer les fonds ISR.

Bien qu'il subsiste des différences plus ou moins importantes en termes d'efforts pour réduire l'impact sur l'environnement et la société, l'information publiée par les banques conventionnelles est largement sélectionnée pour soigner leur image.

Après analyse, un constat apparaît quant au fait que les banques conventionnelles mettent un poids très important sur les énergies renouvelables pour se définir comme banque durable, tant au niveau de la banque (interne) que pour les projets et entreprises qu'elle finance.

⁶⁷ Greenpeace annonce qu'ING finance un nouveau projet de centrale de charbon en Indonésie alors que la banque avait pris des engagements pour ne plus financer de nouvelles centrales de charbon (Financité, 2017).

⁶⁸ Indicateurs clés de performance : déterminent les facteurs pris en compte pour mesurer l'efficacité globale d'une action particulière.

4) Prise en compte des parties prenantes

1) *Identification claire des parties prenantes et de leurs intérêts*⁶⁹

Les banques s'accordent pour dire que les parties prenantes doivent faire l'objet d'une identification claire et être prises en compte dans le développement des objectifs, le risque global et les stratégies de la banque. Tenir compte de ces acteurs, en particulier des clients, et de leurs intérêts apparaît être un avantage compétitif pour les banques.

Afin d'identifier les différentes parties prenantes et leurs intérêts, Triodos, BNP, ING et KBC utilisent une matrice de matérialité⁷⁰ reprenant différents thèmes et en se basant sur les principes du GRI, en guise de processus formel. A l'aide de cet outil, la banque va être en mesure de comparer les intérêts de ses parties prenantes internes et externes avec ses intérêts propres et en faire apparaître les divergences et les convergences. ING, Triodos, KBC expliquent leurs méthodes d'évaluation et comparent les résultats dans le temps, tandis que BNP est moins précise sur son fonctionnement.

La répartition des parties prenantes est propre à chacune des banques. Triodos a choisi de les répartir dans trois catégories regroupant les mêmes intérêts et les mêmes actions, et ayant chacune un représentant⁷¹. Les banques conventionnelles ont pour habitude de les synthétiser de la manière suivante : les investisseurs et les actionnaires, les clients, les collaborateurs et « les autres parties prenantes »⁷².

Selon les rapports publiés des banques, les parties prenantes qui sont à privilégier sont les clients et les collaborateurs, dans le sens où elles font l'objet d'un volume d'information plus important. Ce sont d'ailleurs les seules parties prenantes clairement étudiées dans le rapport de Belfius qui ne se base sur aucun processus d'analyse formelle. L'unique évaluation effectuée par Belfius est le taux d'engagement de ses collaborateurs envers l'entreprise.

⁶⁹ A titre d'illustration pour ce point, il y a lieu de se référer aux annexes 9.1. à 9.5., tirées du fichier Excel.

⁷⁰ « Outil permettant de hiérarchiser les enjeux RSE dont il faut assumer la portée stratégique. En réalisant son analyse de matérialité, l'entreprise va travailler, puis communiquer, sur les sujets ayant (potentiellement) un impact important et significatif sur son business model, qui seront ensuite traduits (dans la mesure du possible) en KPI's. (Comité21, 2014, p2).

⁷¹ (1) transaction économique, (2) intérêt du point de vue sociétal, (3) nouvelles idées et connaissances (source d'inspiration).

⁷² Fournisseurs, autorités, média, ONG, etc.

Toutefois, bien qu'à des niveaux fortement variables, il apparaît que les banques élargissent les parties prenantes à informer et à prendre en compte dans leurs prises de décisions (importance grandissante des ONG par exemple).

Pour être en mesure de connaître et d'impliquer leurs parties prenantes, les banques organisent des échanges sous différentes formes (journées clientèles, enquêtes, assemblées, formations, dialogues etc.). Des comités de liaisons afin de communiquer avec les différents groupes de parties prenantes sont parfois mis en place.

Une politique commune des banques est la possibilité pour les parties prenantes, selon un processus de signalisation (wistleblowing), de dénoncer tout abus au sein de l'organisation, affectant potentiellement ses parties prenantes.

II) *Fonction de sensibilisation*

a) *Influence sur le secteur bancaire*⁷³

La volonté de Triodos d'influencer le secteur bancaire en termes de RSE distingue la banque sociale des autres établissements étudiés. En effet, elle se veut être un leader de changement dans le secteur financier et une référence pour les banques axées sur les valeurs qu'elle défend. A cette fin, Triodos met plusieurs actions en place pour explorer la manière dont une banque peut aller au-delà de ses opérations fondamentales actuelles (LEAF : local economy alternative finance initiatives). Elle endosse un rôle de catalyseur en conseillant les institutions financières des pays émergents et en inspirant celles des pays développés, à travers ses propres actions. La banque énonce clairement sa volonté de déclencher un changement systémique au sein du système bancaire vers une plus grande transparence, une plus grande diversification et une plus grande durabilité du secteur. Pour cela, elle entame des dialogues notamment avec des institutions européennes⁷⁴.

Parmi les banques conventionnelles, seule ING communique vouloir influencer le secteur bancaire et faire preuve de leadership en matière de performances environnementales

⁷³ A titre d'illustration pour ce point, il y a lieu de se référer aux annexes 10.1. à 10.5., tirées du fichier Excel.

⁷⁴ La Banque européenne d'Investissement (BEI), la Commission européenne, l'UNEP FI, la GABV et des associations bancaires nationales, afin que ces institutions analysent et encouragent le rôle joué par Triodos.

pour les clients et le secteur. Elle entreprend en effet plusieurs initiatives pour influencer les réglementations liées au secteur bancaire (séances d'information, membres de divers organismes internationaux ou associations industrielles, contributions aux consultations législatives, etc.) mais ces dernières ne sont pas clairement exprimées de manière à rendre le secteur plus éthique, plus socialement responsable.

b) Diffusion aux parties prenantes⁷⁵

Les banques sont des acteurs qui peuvent influencer leurs parties prenantes vers une plus grande RSE. Pour ce faire, plusieurs initiatives sont menées.

Tout d'abord, une façon commune qu'ont les banques pour influencer les entreprises de différents secteurs est de voter aux Assemblées générales de celles-ci via les parts qu'elles détiennent. C'est le cas notamment ce que prétendent Belfius, KBC et Triodos, à condition que leurs votes soient socialement responsables. Toutefois, la pratique de cet exercice est difficile à réaliser en raison des interdictions de participations financières qui frappent la plupart des banques commerciales.

Les banques se rejoignent également sur la manière de sensibiliser le grand public. Elles organisent des événements tels que des conférences au sein d'universités, parfois à la suite d'un partenariat avec la banque (ex : BNP) ou participent à des événements publics dans le but de sensibiliser une partie de la population. D'autres ont mis en place des programmes d'éducation (stages, formations, etc.). Cependant, il n'est pas toujours évident de déterminer si ces actions sont réellement destinées à sensibiliser à propos du développement durable.

Un autre caractère commun à plusieurs banques est la sensibilisation des collaborateurs via l'organisation de diverses formations relatives au développement durable. BNP a par exemple octroyé des formations à 95 cadres haut-placés sur les « préjugés inconscients » afin de combattre les stéréotypes sociaux. La banque a aussi adhéré à la charte belge « Decent work for All » pour soutenir des objectifs du développement durable défendus par les Nations Unies. Belfius a quant à elle, développé un système « d'éco coach » : sur base volontaire, des collaborateurs peuvent suivre des sessions d'information sur diverses thématiques pour ensuite servir de « modèle » à leurs collègues. Selon ING, il faut stimuler la croissance en encourageant

⁷⁵ A titre d'illustration pour ce point, il y a lieu de se référer aux annexes 11.1. à 11.5., tirées du fichier Excel.

et en formant ses collaborateurs pour qu'ils s'engagent auprès des clients et les aident à trouver les financements qui répondent à leurs ambitions en termes de durabilité. KBC accorde aussi une attention particulière aux formations et à la sensibilisation de ses collaborateurs. Elle organise des workshops sur le comportement responsable afin d'obtenir la certification ISO 14001⁷⁶. Enfin, afin de sensibiliser ses collaborateurs, Triodos base ses interactions sur une « collaboration apprenante », incitant les travailleurs à prendre eux-mêmes des initiatives visant à partager leurs valeurs et leurs connaissances, jusqu'à un niveau international. Des formations en ligne et des échanges avec la GABV sont également possibles.

La sensibilisation des parties prenantes passe également par les publications des banques. A ce sujet, les formes et les supports varient. Triodos a fait le choix de faire paraître un rapport intégré (en ligne) liant ainsi les informations relatives à la RSE aux informations traditionnelles d'une banque, toujours en ayant recours aux standards GRI, afin de permettre une comparaison des entreprises. Toutes les méthodes et les modifications y sont expliquées. Outre leur rapport annuel classique, ING et KBC publient un rapport séparé dont le nom peut varier, s'alignant sur les directives GRI. Les deux banques communiquent également des indices aux parties prenantes dont plusieurs sont liées au développement durable et expliquent les données extra-financières rapportées. BNP publie un « rapport d'activité et de responsabilité » annuel relativement condensé, tandis que pour Belfius le dernier rapport sur le développement durable disponible date de 2012. La banque publie d'ailleurs peu d'information au sujet de sa politique RSE.

Les banques ont une forme de pouvoir sur les entreprises en besoin de financement et par conséquent elles se doivent de l'utiliser pour influencer ces mêmes entreprises à rendre la société plus durable si elles veulent être considérées comme socialement responsables. Triodos parvient à impacter d'autres secteurs en choisissant d'investir dans des entreprises dites « catalyseurs » ou en récompensant des projets pouvant être sources d'inspiration et de changements radicaux au sein de leur propre secteur d'activités. C'est à l'aide de son département de recherche et de dialogues constructifs visant à convaincre d'agir et de consommer durable et responsable que la banque influence les grosses entreprises et ce y compris des sociétés cotées⁷⁷. Par exemple, Triodos transmet ses données relatives à

⁷⁶ KBC tente d'obtenir la certification en Irlande et en République Tchèque. Les autres pays où les banques sont présentes, sont déjà certifiées.

⁷⁷ Même pour des entreprises qui ne sont pas clientes de la banque.

l’empreinte carbone aux fournisseurs pour entrer en dialogue avec eux. Elle se dit prête à adapter son risque pour accroître sa responsabilité sociétale.

Depuis quelques années déjà, la fondation BNP Paribas finance la recherche sur le changement climatique via la programme « climate initiative » dont l’objectif est de comprendre les impacts sur l’environnement et les populations, afin d’en anticiper les effets. La banque BNP a également développé un processus⁷⁸ pour le choix de ses fournisseurs dans le cadre du Pacte Mondial de l’ONU. Finalement, la banque encourage activement ses clients du secteur forestier, via le « soft Commodities Compact⁷⁹ », à atteindre un objectif de « zero net deforestation », d’ici 2020. Pour ce qui est des autres secteurs, les clients PME ou particuliers peuvent trouver une expertise et des offres de financement afin de développer des projets verts.

ING, quant à elle, influence ses clients corporatifs en évaluant leur risque environnemental et social via son service ERS⁸⁰ et conditionne ainsi ses crédits. Elle a également un programme d’économie circulaire dont l’objectif est entre autres d’aider ses clients, en collaboration avec des experts, à dégager des opportunités d’affaires. Pour ce faire, ING a joint la Fondation Ellen MacArthur⁸¹ afin de développer sa connaissance et son réseau sur ce sujet.

Pour terminer, KBC et Belfius semblent avoir une influence très limitée sur leurs clients, puisqu’aucune action réellement concrète n’est diffusée. Belfius a simplement un partenariat avec le centre de gouvernance publique, qui vise à assumer un rôle de pionnier dans l’essor de la bonne gouvernance au sein d’organisations actives dans le secteur public belge.

⁷⁸Charte RSE des fournisseurs : https://group.bnpparibas/uploads/file/charte_rse_fournisseurs_fr_version2016.pdf

⁷⁹ Initiative de la Banking Environment Initiative et du Consumer Goods Forum (CGF), axée sur les clients, et vise à mobiliser l’industrie bancaire pour aider les entreprises à atteindre une déforestation nulle d’ici 2020 (University of Cambridge, 2015).

⁸⁰La banque a par exemple joué un rôle important pour soutenir de meilleures pratiques environnementales et sociales dans le secteur de l’huile de Palme avec la divulgation publique des noms et emplacements des fournisseurs de la chaîne d’approvisionnement en Indonésie et Malaisie de Wilmar, entreprise agroalimentaire. C’est une étape importante dans la lutte contre la déforestation.

⁸¹ Association caritative britannique qui promeut l’économie circulaire.

III) Rémunération des parties prenantes⁸²

Contrairement aux banques traditionnelles, Triodos revendique le fait que la rémunération reste un aspect mineur pour ses parties prenantes étant donné que l'optimisation du rendement social et pas uniquement financier est importante. Cela explique sa politique de rémunération modérée et sans bonus ; Résultat pour la banque d'un système simple et sain, nécessitant peu de contrôle. Elle estime que les informations importantes au sujet de la rémunération doivent faire l'objet d'une communication claire et transparente. Elle compare la rémunération de ses collaborateurs par rapport aux autres banques et institutions financières. A l'intérieur de cette entreprise, le ratio entre le salaire le plus bas et le salaire le plus élevé était de 9,9 en 2016. Triodos fournit également des informations complémentaires, jugées importantes pour la banque et pour les parties prenantes (en référence à sa matrice de matérialité).

Les banques conventionnelles préconisent toutes une rémunération juste et équitable, fonction des talents qualifiés. La réalité est un peu plus floue car aucune de ces banques ne publie d'information sur les disparités entre les rémunérations les plus élevées et celles qui sont au niveau le plus bas. Toutefois, ING étudie le marché dans lequel elle est active et veut se positionner à un niveau qui en moyenne correspond à la médiane du marché.

Ces banques appliquent toutes un système de rémunération fixe et variable (bonus). Certaines banques limitent la part de la rémunération variable à 50% (ou un montant minimal, inférieur à 50%) du salaire fixe et ont un système de reprise des bonus : Belfius, KBC et ING. En cas de détérioration de la performance économique (risque) de la banque à long terme ou de faute professionnelle, Belfius et ING peuvent décider de récupérer la totalité des rémunérations variables. KBC se donne le droit de se faire rembourser le montant variable en cas de fraude avérée ou d'informations mensongères. A contrario, BNP ne limite pas l'octroi de ses bonus et ne présente aucune politique de récupération.

Alors que Belfius ne mentionne nulle-part la prise en compte de critères de long terme ou extra financiers dans sa politique de rémunération, les autres banques conventionnelles se disent attentives à cela. Elles (BNP à hauteur de 15%, ING pour minimum 50% et KBC)

⁸² A titre d'illustration pour ce point, il y a lieu de se référer aux annexes 12.1. à 12.5., tirées du fichier Excel.

mentionnent tenir compte de critères RSE ou extra-financiers, mais ne précisent pas ce qu'elles entendent prendre en compte⁸³.

La rémunération des actionnaires est plus homogène entre les différentes banques. Toutes les actions de la banque Triodos sont détenues par la SAAT⁸⁴ qui émet ensuite des certificats d'actions disponibles aux particuliers et aux institutions. Elles ne sont pas cotées en bourse mais la banque dispose d'une plateforme permettant l'achat et la vente d'actions sur un marché interne. Les droits de votes des détenteurs sont limités à 1.000 voix et nul ne peut posséder plus de 10% du total des certificats d'actions. La banque Triodos a une politique de rémunération des actionnaires avec un taux de dividendes oscillant entre 50 et 70% des bénéfices. Elle veut une rémunération juste mais non excessive.

En termes de rémunérations des actionnaires, celles-ci sont fortement volatiles d'années en années. Belfius ne publie que le montant total des dividendes (en 2016, taux de +/- 42%) octroyés par an, mais ne donne aucune information supplémentaire. En 2016, BNP rémunère ses actionnaires suivant un taux de distribution de 45% et 66% pour ING, mais les deux banques visent une évolution vers le haut, tout comme KBC qui désire octroyer un ratio de minimum 50%.

⁸³ Par exemple, ING affirme tenir compte des objectifs à long terme de la banque et de ses parties prenantes, facteurs différents pour chaque rôle, chaque secteur d'activité et chaque pays. Il ne nous est cependant pas possible d'accéder à ces objectifs.

⁸⁴ Stichting Administratiekantoor Aandelen Triodos Bank : fondation qui émet des certificats d'actions qu'elle place chez des particuliers et institutions. A part les droits de vote que la fondation conserve, chaque certificat confère les mêmes droits qu'une action ordinaire. La banque protège sa mission et son identité.

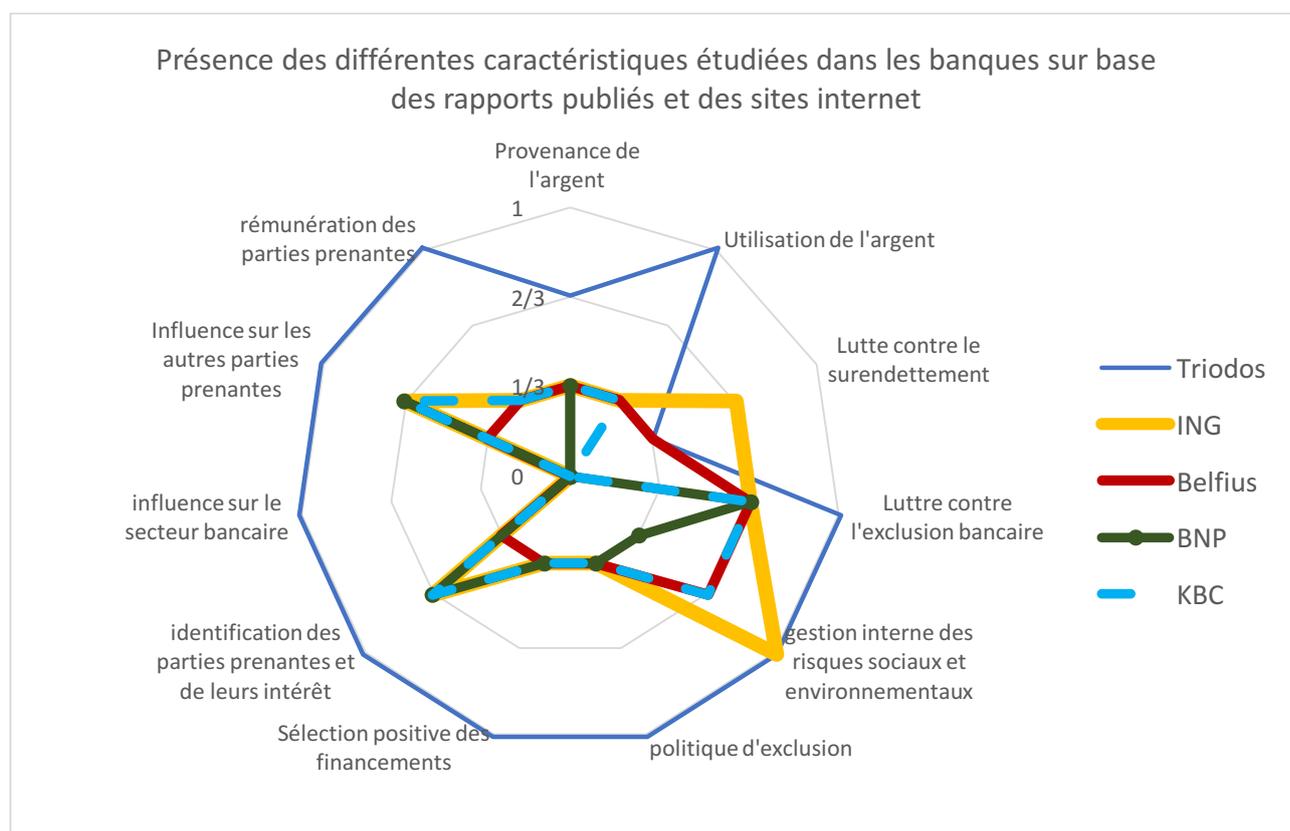
Chapitre 3 : conclusion et limites de l'analyse

1) Conclusions

Le graphique présenté ci-dessous est une synthèse visuelle de l'analyse effectuée des différents sous-critères pour chacune des banques.

Pour rappel l'évaluation effectuée permet de distinguer si la volonté d'inclure au sein des banques chacun des critères, est absente (0), présente de façon superficielle (1), de façon modérée (2), ou de façon approfondie (3).

Figure 2 :



Source : élaboration propre suivant les données récoltées dans la grille d'analyse, disponible en annexe.

Certains des aspects analysés montrent une plus grande intégration de la RSE dans la politique des banques conventionnelles. Pour exemple, l'identification des parties prenantes et de leurs intérêts, si elle est faite sur base d'un processus formel est relativement complète. Les méthodes et les actions menées sont semblables pour toutes les banques. Toutefois, une

différence subsiste dans l'information publiée : certaines banques sont transparentes et claires quant à leur procédé et méthode d'évaluation, tandis que d'autres le sont moins.

Les banques semblent réellement élargir les parties prenantes et les intérêts à prendre en compte dans les prises de décision. Par exemple, pour ce qui concerne les actionnaires, outre la promesse de rentabilité sur investissement, les banques se donnent une mission d'information par souci de transparence. Par ailleurs, on voit apparaître des comités de liaisons pour dialoguer avec les représentants des groupes de parties prenantes. Toutefois, à la lecture des rapports annuels, les parties prenantes privilégiées, en termes d'information et d'initiatives, semblent être collaborateurs et les clients, au détriment parfois d'une information peu appropriée pour informer les autres parties prenantes identifiées.

En termes de rémunération, les banques conventionnelles conservent toutes une politique de bonus non modérée, prenant encore trop peu en compte les critères extra financiers et de long terme. A l'opposé, la banque sociale refuse toute rémunération abusive, puisqu'elle considère le rendement social aussi important que le rendement financier.

La responsabilité sociétale des banques conventionnelles se marque également au travers de la lutte contre l'exclusion bancaire. Les activités les plus communes sont le financement de projets ou d'entreprises (PME, start-up, associations...) et de particuliers en besoin de financement. Cela se présente majoritairement au travers de leurs activités de microfinance. Deux tendances apparaissent : d'une part, et de manière dominante, les banques nouent des partenariats et apportent leur soutien aux organismes actifs dans ce domaine. D'autre part, elles interviennent directement, financièrement à l'avantage du microcrédit (participation au capital, accord de lignes de crédits...). Certaines banques développent des pôles spécialisés et tentent de consolider leur place sur ce marché en offrant des services extra financiers (services de conseil, mises en relation...).

Finalement, les banques sont relativement actives en ce qui concerne l'évaluation des pratiques de l'entreprise et du personnel, en termes de conséquences environnementales et sociales. Elles ont toutes pris des mesures en faveur de l'économie d'énergie, et de la protection pour l'environnement. Ainsi, les banques affichent des objectifs par rapport à leurs consommations et ont pour but d'obtenir un bilan neutre en carbone qui les conduit à acheter des crédits d'émission pour réduire leur quota d'émission de CO₂. Les banques décrochent diverses certifications attestant de leurs efforts (ISO 14001 pour leur gestion environnementale par exemple).

Il est cependant important de noter une nouvelle fois, que la qualité de l'information publiée à ce sujet varie : peu de banques publient une information claire et totalement transparente et font rarement part de leurs faiblesses. ING et Triodos mettent en place des actions pertinentes pour améliorer cet aspect en s'associant à des organismes externes. BNP et Belfius ne se basent pas sur les critères GRI pour publier ces informations, et cela se ressent dans la qualité de celles-ci. En effet, les normes et les standards imposés ou adoptés de manière volontaire incitent les banques à mettre en pratique des actions concrètes et à transmettre à la société une information plus claire, plus transparente et parfois vérifiable. L'établissement de normes facilite l'évaluation et la comparaison entre les banques.

A contrario, comme représenté sur le graphique, la lutte contre le surendettement est peu présente, tant dans les banques conventionnelles que dans la banque sociale. Ce critère permet néanmoins de distinguer ING qui a pris quelques engagements pertinents pour remédier au surendettement. Pour les autres banques, soit les actions concrètes et leurs impacts restent minimes, soit, elles n'abordent pas du tout le sujet.

En termes de corruption et de fiscalité une tendance similaire est présente dans toutes les banques conventionnelles : toutes publient relativement peu d'information sur la fiscalité propre de la banque. Leur manque de transparence, dans ce cadre, les rend suspectes. En adhérant à plusieurs principes, les banques semblent néanmoins être attentives quant au fait que leurs clients soient sans défaut sur le volet de la corruption et l'évasion fiscale.

Le graphique présente une nette divergence entre les banques conventionnelles et la banque sociale pour une majorité des critères étudiés.

Dans le secteur bancaire, Triodos milite pour une plus grande transparence. De par ce fait, elle se démarque des autres banques dans l'objectif d'une plus grande durabilité. Elle endosse un rôle de leader tant dans les pays émergents que dans les pays développés en adaptant ses actions. Dans le cas où les banques conventionnelles communiquent pour influencer le secteur bancaire, rien ne nous garantit que cela soit fait en faveur d'une plus grande responsabilité sociétale.

La composition du bilan des banques, évoquée brièvement, distingue clairement Triodos des quatre banques conventionnelles par l'absence d'actifs douteux et le pourcentage élevé des dépôts au passif, qu'elle possède. Cela éloigne sans aucun doute les banques conventionnelles de leur fonction d'intermédiation au profit d'un degré variable d'activités spéculatives.

Dans ce qui devrait être leurs premiers métiers, à savoir l'octroi de crédits et les services financiers, étonnamment les banques conventionnelles sont relativement peu transparentes et manquent de clarté. Ainsi, il apparaît au travers de publications l'existence de politiques d'exclusion de projets ou d'entreprises peu favorables pour l'environnement et le développement durable, mais rien ne garantit que les banques les appliquent. Une différence fondamentale apparaît chez Triodos puisque cette dernière prend des précautions visant à élargir la liste des entreprises et projets à exclure afin d'être le plus exhaustif possible. La publication transparente de l'entièreté de son portefeuille de crédits témoigne le respect de sa politique.

Les quatre banques conventionnelles se protègent pour des cas potentiels, qu'elles voudraient financer mais qui pourraient être repris dans leur liste prédéfinie. Ainsi, en étant évasives, ces banques pêchent par omission et s'opposent à l'exhaustivité de la banque sociale.

Le constat est que malgré leur politique d'exclusion, ces banques ont fait l'objet de plusieurs scandales révélant leur tendance à financer des entreprises qui d'une façon ou d'une autre entrent en contradiction avec les valeurs du développement durable.

Cependant, certains projets et certaines entreprises financés par ces banques ont un impact positif sur l'environnement et la société via des crédits octroyés à taux avantageux par exemple.

L'impact positif des banques se manifeste également lorsqu'elles orientent leurs clients vers des formules de développement durable (ex : financement ISR, économie circulaire, etc.). Des produits sont alors parfois conçus avec des organismes extérieurs (prêts verts). Les investissements responsables proposés par les banques sont rendus en partie homogènes par l'adhésion à des grands principes internationaux⁸⁵. Ces produits de plus en plus nombreux font l'objet d'une concurrence croissante et chaque établissement financier est libre de faire sa propre évaluation de l'analyse extra financière de ces produits⁸⁶.

Il faut savoir que les banques tendent, particulièrement au niveau social, à mettre en place des actions qui s'éloignent de leur mission et ne sont donc pas pertinentes par rapport à leur objet social. Elles se définissent comme acteur positif pour la société en organisant des

⁸⁵ Pacte mondial des Nations Unies pour les droits de l'Homme, du travail et de l'environnement ; les principes pour l'investissement durable de l'UNEPFI, etc.

⁸⁶ Encore peu de label existent en Belgique pour certifier ces produits (exemple : Novethic est l'un des labels français les plus connus.)

événements qui n'ont pas de relation directe avec leurs fonctions principales⁸⁷. Cela donne l'impression que les banques préfèrent répondre à un besoin pour une plus grande responsabilité sociétale, par des activités autres que leurs activités principales.

Cette observation se confirme dans ce qu'elles communiquent à leurs parties prenantes via le contenu des différents rapports et la sensibilisation au public. Aujourd'hui, les banques ont le souci d'informer et d'influencer leur clientèle et leur secteur respectif, toutefois, elles recommandent des valeurs qu'elles-mêmes ont tendance à oublier et à ne pas respecter.

Le volume d'informations publié par les banques sur le développement durable et la structure qui leur est donnée attestent de leur positionnement par rapport à leur politique RSE et de leur volonté à transmettre une information claire et vraie. A titre d'exemple, le rapport intégré de Triodos permet une lecture simplifiée et claire des actions sociales et environnementales mises en place, en lien avec les activités principales de la banque. Elles sont chiffrées et détaillées. Les sites internet des banques conventionnelles regorgent d'informations relatives à leur politique RSE mais paradoxalement, celles-ci restent floues de par leur quantité et le manque de structuration dans leur présentation. L'évaluation des critères de pertinence par rapport à la responsabilité sociétale en est rendue difficile car fortement polluée par l'aspect marketing.

2) Limites de l'étude

Diverses limites ont été rencontrées lors de la réalisation de cette analyse. Elles pourraient justifier des recherches complémentaires à celle-ci.

Les banques ont tendance à accroître leur champ d'actions en termes de RSE. La grille élaborée préalablement aux recherches effectuées a dû être adaptée au contenu jugé pertinent à y inscrire. Il est apparu que chaque critère devait s'étendre à un terrain d'investigation plus large que celui que nous avons prédéfini. Cette grille d'analyse ne saurait cependant être exhaustive au vu de l'ampleur des informations à traiter. Bien que certaines informations aient pu faire l'objet d'un point d'attention particulier, nous avons choisi de les insérer par défaut sous des catégories clairement identifiées parce qu'une subdivision en catégories complémentaires aurait rendu la grille d'analyse trop lourde au décodage. Dans le même temps,

⁸⁷ Par exemple, Belfius organise un marathon pour une collecte de fonds.

le volume d'informations publiées par les banques rendait difficile l'étude, la sélection, et la priorité à donner.

Ensuite, bien que les rapports d'activités et les autres supports d'information soient considérés comme des sources primaires, ces documents peuvent faire l'objet d'une interprétation étant donné qu'aucune confrontation directe avec les acteurs des différentes banques n'a pu avoir lieu.

Pour qu'une mesure de l'évolution et de la continuité de la RSE au sein des banques puisse s'opérer, la recherche devrait se dérouler sur plusieurs années. De la même manière, la recherche aurait pu inclure plusieurs banques sociales afin de confirmer si oui ou non ces dernières respectaient toutes les principes définis d'une banque sociale et éthique.

Certaines affirmations des banques demandent une profonde analyse. Ce qui est affirmé comme durable ne l'est pas toujours. Par exemple, les ISR proposés par les banques ont été cités comme une action positive pour le développement durable. Pourtant, des études spécialisées montrent que tous les produits ISR ne le sont pas toujours.

Egalement, certaines choses que l'on sait vraies dans la pratique, notamment véhiculées par les médias, comme par exemple le financement de centrales nucléaires ou le travail produit par des enfants, ne sont pas nécessairement reflétées dans la recherche.

Finalement, il faut garder un certain parallèle avec la réalité. On préconise qu'il ne faut pas financer l'armement, pourtant, il est nécessaire de se défendre. De la même manière, on dit qu'il ne faut pas financer les énergies fossiles, pourtant notre société ne semble pas encore être en mesure d'en être totalement indépendante. Certaines choses souhaitées ne sont pas réalisables à court terme.

Conclusions et perspectives de recherche

Dans le courant du XX^e siècle, les marchés financiers ont connu une ouverture grandissante aux investisseurs du monde entier. Les actionnaires prennent une place de choix pour les entreprises qui acceptent de les servir par des rendements démesurés dans un laps de temps toujours plus court. Les banques se découvrent une inventivité hors pair pour penser les marchés financiers comme terrain de spéculation. Cela les incite à se doter de nouvelles activités et même à contourner les quelques règles de régulation mises en place, les poussant à augmenter leur risque jusque dans des mesures disproportionnées. Ces initiatives ont provoqué la crise financière du début de ce XXI^e.

Nous l'avons compris, la financiarisation de l'économie réduit son caractère productif et progressiste, en l'abandonnant à un rôle de créateur de richesse financière immédiate.

Dans un même temps, l'émergence de préoccupations sociétales et environnementales toujours plus nombreuses amène à la création de nouveaux établissements financiers qui donnent rapidement un caractère plus social à la finance. Toutefois, ces banques ne représentent encore aujourd'hui, qu'une infime partie du marché financier.

Les failles du secteur soulevées par la récente crise contribuent à démontrer un besoin de fonctionner et de fonder les actions des banques sur d'autres motivations que la seule poursuite de profit. En tant qu'élément majeur du système financier, les banques conventionnelles peuvent être un acteur clé pour permettre une transition du secteur financier vers une plus grande responsabilité sociétale. Il est temps que ces dernières se tournent vers le futur, avec de nouveaux systèmes financiers bien plus éthiques dans leur fondement, plus justes pour les humains, plus sains pour les écosystèmes et plus durables pour la planète. Il est important de ne plus ignorer les catastrophes économiques et sociales provoquées par les montages financiers défiant sans scrupule toutes les lois et les conventions de bonne gouvernance.

Au même titre que la transition écologique, il est temps maintenant de penser à la transition financière afin d'éviter de nouveaux effondrements.

Aujourd'hui, certaines banques dites sociales ou éthiques parviennent à s'imposer dans le système bancaire. Ces dernières défendent et répondent de manière volontaire et avec un niveau élevé d'implication aux critères de transparence, d'inclusion sociale, de gestion de

risques sociaux et environnementaux, et de prise en compte des parties prenantes. Les banques conventionnelles doivent s'impliquer dans des expériences alternatives en s'inspirant des modèles exploités par les banques sociales et éthiques.

L'ensemble de l'analyse basée sur les données récoltées auprès de quatre banques conventionnelles laisse croire à une plus grande responsabilité sociétale parce qu'elles adressent leurs pratiques à des causes relevant de la finance sociale et éthique. Certaines de leurs actions ont un réel impact positif sur la société et peuvent même inspirer les autres acteurs du secteur à accroître leur responsabilité sociétale. Toutefois, l'étude menée dans ce travail démontre que la responsabilité sociétale des banques conventionnelles se limite à l'application des standards et à soigner leur image. Aucun des quatre critères rencontrés par leur homologue social et éthique n'est investi complètement. Les attitudes et les positionnements sont mitigés, engagés partiellement, voire ignorés.

Les banques conventionnelles se comportent de manière à être perçues comme de « bonnes entreprises au service de la société » mais dans la pratique, lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre leur activité fondamentale à savoir le crédit et les services financiers, elles n'hésitent pas aller à l'encontre de leurs discours et des valeurs qu'elles prétendent défendre. En effet, ces banques continuent d'investir dans des projets qui sont sources de désastres environnementaux et sociaux. Elles se maintiennent à privilégier le profit au détriment d'une société plus durable.

Pourtant, la population est méfiante. Les citoyens continuent de critiquer le fonctionnement des banques conventionnelles. Paradoxalement, ce qu'elles ont retenu de la crise, c'est que la confiance est un élément absolument nécessaire pour être pérennes. Pour conserver cette confiance, elles ont tout intérêt à être socialement responsables. Or, l'analyse effectuée confirme que les banques sont toujours en mesure de dissimuler une partie de leurs activités. Dans ce contexte, il est supposé qu'elles ne cesseront pas d'investir dans des actifs douteux et il est confirmé qu'elles continuent de financer des projets non souhaitables puisque leur intérêt se concentre toujours sur la recherche unique de profit pour des actionnaires qui exigent un retour sur investissement élevé. Tant que les actions des individus et des entreprises seront guidées par une recherche exacerbée de profit, les banques seront tentées d'y répondre au désavantage d'une société plus juste et plus durable.

Force est de constater que les éléments amenés par l'étude confirment que la responsabilité sociétale dans les banques conventionnelles se limite bien à du conformisme et n'est pas une réelle volonté institutionnelle.

Entendons que la responsabilité sociétale des entreprises fait bien partie des politiques stratégiques des banques mais elles ne l'appliquent pas de manière éthique.

Pour que les banques conventionnelles opèrent de manière volontaire et profonde vers plus d'éthique, il est nécessaire que leurs clients orientent leur intérêt vers plus de développement durable.

De réelles prises de conscience se renforcent et sont alimentées par des organismes et des activistes qui tiennent à dénoncer les incohérences et les catastrophes de la société auxquelles les banques participent. Cependant, aujourd'hui, pour la plupart des investisseurs, il reste difficile d'imaginer la poursuite d'autre chose que son propre enrichissement. L'ennemi réside dans l'obsession quasi suicidaire d'enrichissement individuel.

A l'issue de ce travail, une recommandation apparaît logique afin de renforcer les stratégies financières des banques dans le sens d'une vraie responsabilité sociétale des entreprises. Elle peut sembler utopique à la lumière des politiques actuelles. Pourtant, elle constitue bien une suite logique de l'argumentaire de ce mémoire.

L'innovation financière attendue ne pourra se produire que si les banques conventionnelles se posent systématiquement la question du rapport à une société plus durable, visant par conséquent un meilleur respect humain, environnemental et social. De manière non exhaustive, cela passe par :

- L'évaluation systématique des systèmes financiers et de leur vulnérabilité.
- L'éducation et la sensibilisation de toutes les parties prenantes du système financier à investir dans des projets sociaux et environnementaux.
- Le retour à un caractère productif de l'économie en opposition à la finance virtuelle.

A ce jour, la législation se rapportant à la responsabilité sociétale dans les banques est jugée trop faible. La question logiquement amenée réside à propos du renforcement de celle-ci au niveau Européen voir mondial.

Son renforcement aurait-il un impact déterminant pour une véritable responsabilité sociétale des banques conventionnelles ?

Bibliographie

- Aglietta, M., & Reberioux, A. (2004). *Dérives du capitalisme financier*. Paris : Albin Michel.
- Allen, F., & Santomero, A. (2001). What do financial intermediaries do ? *Journal of banking & finance*, 25(2), 271-294. doi : 10.1016/s0378-4266(99)00129-6
- Antoine, J., & Capiiau-Huart, M. (2015). *Dictionnaire des marchés financiers*. Louvain-la-Neuve : De Boeck.
- Barbot, G. (2010). L'utilité sociale de la banque en question. Quelques réflexions pour l'après-crise. *Vie & sciences de l'entreprise*, 185-186 (3), 120-147. doi :10.3917/vse.185.0120
- Bankwijzer. (s.d.). En ligne <http://bankwijzer.be/fr/scan-des-banques/banques/kbc/>, consulté le 12 juillet 2017.
- Basch, L. (2002). *Le capitalisme financier*. Paris : La Découverte.
- Benedikter, R. (2011). *Social banking and social finance: answers to the economic crisis*. New York : Springer.
- Belfius. (2017). *Qui sommes-nous ?* En ligne <https://www.belfius.com/FR/qui-sommes-nous/index.aspx>
- Belfius. (2017). *Rapport annuel 2016*. En ligne https://www.belfius.com/FR/Media/bel_RA2016_fr_tcm_78-134473.pdf
- Boiteux, M. (2010). Retour aux fondamentaux. *Annales des Mines, réalités industrielles Mai 2010* (2), 9. doi 10.3917/rindu.102.0009
- Boot, A. (2000). Relationship Banking: What Do We Know? *Journal of financial intermediation*, 9(1), 7-25. Doi : 10.1006/jfin.2000.0282
- Boufous, S. & Khariss, M. (2014). Le crédit bancaire : histoire et typologie. *International journal of innovation and applied studies*, 8 (2), 728-735. En ligne <http://www.ijias.issr-journals.org/>
- Carroll, A. (1991). The pyramid of corporate social responsibility : toward the moral management of organizational stakeholders. *Business horizons*, 34 (4), 39-48. doi : 10.1016/0007-6813(91)90005-G
- Chelly, D. & Sébéloué, S. (2014). Les métiers de la banque du financement et de l'investissement. *Observatoire des métiers de la banque*. En ligne http://www.observatoire-metiers-banque.fr/mediaServe/Etude_metiers_BFI.pdf?ixh=2957565573327749173
- Cheynel, H. (2010). *Responsabilité sociale d'entreprise (RSE) dans les entreprises bancaires*. *Observatoire des métiers de la banque*. En ligne http://www.observatoire-metiers-banque.fr/mediaServe/Etude_RSE_responsabilite_sociale_entreprise.pdf?ixh=2028219986182406177
- Clarkson, M. (1995). A stakeholder framework for analysing and evaluating corporate social performance. *The academy of Management Review*, 20(1), 92-117. doi : 10.2307/258888
- Commission des communautés européenne. (2001). *Livre vert – promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises* (COM/2001/0366 final). En ligne <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52001DC0366&from=FR>, p. 7, art. 21, consulté le 29 mars 2017.
- Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil et au Comité économique et social européen - Mise en œuvre du partenariat pour la croissance et l'emploi : faire de l'Europe un pôle d'excellence en matière de responsabilité sociale des entreprises du 22 mars, 2006. En ligne <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52006DC0136>, p.1., consulté le 12 avril 2017.

- Commission mondiale pour l'environnement et le développement de l'ONU. (1987). *Commission Brundtland, présidée par Gro Harlem Brundtland, le 20 mars 1987, Oslo*. En ligne http://www.diplomatie.gouv.fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/5/rapport_brundtland.pdf
- Cornée, S. Kalmi, P., & Szafarz, A. (2016). Selectivity and transparency in social banking : evidence from Europe. *Journal of economic issues*, 50(2), 494-502. doi : 10/1080/00213624.2016.1179056
- Crouch, C. (2016). *L'étrange survie du néolibéralisme* (Y. Coleman, Trad.). Paris : Diaphanes. (Œuvre originale publiée 2011).
- De Clerck, F. (2009). Ethical banking. In L. Zsolnai, Z. Boda & L. Fekete (Eds.), *Ethical prospects : economy, society and environment* (pp. 209-227). New York: Springer.
- de Coussergues, S. (1996). *La banque : structure, marché, gestion*. (2^e ed.). Paris : Dalloz
- de Serres, A. (2008, juin). *Aux confins de la responsabilité sociale des banques : les défis et les enjeux de la gestion des risques éthiques et fiduciaires*. Communication présentée à la 18^e conférence internationale en management stratégique de l'AIMS, Nice. En ligne <http://www.strategie-aims.com/events/conferences/6-xviieme-conference-de-l-aims/communications/1677-aux-confins-de-la-responsabilite-sociale-des-banques-les-defis-et-les-enjeux-de-la-gestion-des-risques-ethiques-et-fiduciaires/download>
- de Serres, A. & Roux, M. (2006). Les stratégies de responsabilité sociale dans les banques : comment contribuer à renforcer la cohésion sociale à travers les activités de la finance ? *Gestion*, 31(2), 101-109. doi 10.3917/riges.312.0101
- Dowd, D. (2000). *Capitalism and its economics : a critical history*. London : Pluto press.
- European Central Bank. (2017). *Qu'est-ce qu'une banque centrale ?* En ligne <https://www.ecb.europa.eu/explainers/tell-me/html/what-is-a-central-bank.fr.html>, consulté le 18 février 2017.
- Fédération Européenne des Finances et Banques Ethiques et Alternatives. (2015). *La finance éthique*. En ligne <http://www.febea.org/fr/febea/news/la-finance-ethique>, consulté le 3 mars 2017.
- Fédération Européenne des Finances et Banques Ethiques et Alternatives. (2012). En quoi les banques éthiques se différencient-elles des banques traditionnelles ? En ligne http://www.febea.org/sites/default/files/library_files/definition_banque_ethique-fr.pdf
- Fimbel, E. & Karyotis, C. (2011). La titrisation : dispositif emblématique de la financiarisation irresponsable et facteur de risques sociétaux inédits. *Management & Avenir*, 48(8), 289-308. doi : 10.3917/mav.048.0289
- Financité. (2014). *Investissement durable (ISR)*. En ligne sur le site de Financité <https://www.financite.be/fr/article/investissement-durable-isr>, consulté le 16 février 2016.
- Financité. (2017). Les mensonges d'ING. *Financité magazine, trimestriel n°46, juin 2017, 9-12*.
- Financité. (s.d.). *Financité en mouvement*. En ligne <https://www.financite.be/fr/article/financite-en-mouvement>, consulté le 22 juillet 2017.
- Fonteyne, W. (2007). Cooperative Banks in Europe: Policy Issues. *International Monetary Fund Working Papers*, 7(159), 1-68. <http://dx.doi.org/10.5089/9781451867237.001>
- Fraselle, N. (1998). Crédit, endettement et surendettement des ménages. *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 1610(25), 1-35. doi : 10.3917/cris.1610.0001
- Gabillon, E. & Rochet, J. (2016). *Banque : économie de la banque*. *Encyclopaedia Universalis*. En ligne, <http://www.universalis.fr/encyclopedie/banque-economie-de-la-banque/>, consulté le 15 juillet 2016.

- Gadioux, S. (2010). Qu'est-ce qu'une banque responsable ? repères théoriques, pratiques et perspectives. *Management et avenir*, 38(8), 33-51. doi : 10.3917/mav.038.0033
- Gendron, C. & Bourque, G. (2003). Une finance responsable à l'ère de la mondialisation économique. *L'Économie politique*, 18(2), 50-61. doi : 10.3917/leco.018.0050
- Global Alliance for Banking on Values. (2017). About us. En ligne <http://www.gabv.org/about-us>, consulté le 3 mars 2017.
- Global Reporting Initiative. (2006). *Lignes directrices pour le reporting développement durable (LD) et supplément sur le secteur des services financiers (SSSF)*. En ligne <https://www.globalreporting.org/resourcelibrary/G3-French-Financial-Services-Sector-Supplement.pdf>
- Global Reporting Initiative. (s.d.). *About GRI*. En ligne <https://www.globalreporting.org/information/news-and-press-center/press-resources/Pages/default.aspx>, consulté le 23 juillet 2017.
- Gloukoviezoff, G. (2009). L'exclusion bancaire : de quoi parle-t-on ? Une perspective française. *Vie & sciences de l'entreprise*, 182(2), 9-20. doi : 10.3917/vse.13.0009
- Gray, R., Kouhy, R., & Lavers, S. (1995). Constructing a research database of social and environmental reporting by UK companies. *Accounting, Auditing & Accountability Journal*, 8(2), 78-101. doi : 10.1108/09513579510086812
- Group BNP Paribas. *Etats financiers consolidés. 31 décembre 2016*. En ligne https://invest.bnpparibas.com/sites/default/files/documents/etats_financiers_31.12.16_fr.pdf
- Group BNP Paribas. *Groupe BNP Paribas*. En ligne <https://group.bnpparibas>
- Group BNP Paribas. *Rapport d'activité et de responsabilité 2016*. En ligne https://invest.bnpparibas.com/sites/default/files/documents/bnpp_rar2016_fr.pdf
- Heffernan, S. (2005). *Modern banking*. Chichester: John Wiley & Sons.
- Infinance. (2013). *Oliver williamson : biographie et théories*. En ligne <http://www.infinance.fr/articles/bourse/formation-conseil/article-oliver-williamson-biographie-et-theories-482.htm>, consulté le 22 juillet 2017.
- ING. (s.d.). *ING*. En ligne <https://www.ing.com/en.htm>
- ING. (2017). *ING Group annual 2016*. En ligne <https://www.ing.com/Publications.htm>
- ING. (2017). *Reporting on sustainability*. En ligne <https://www.ing.com/ing-in-society/sustainability/reporting-on-sustainability.htm>
- ISO. (s.d.). *ISO 14000 – Management environnemental*. En ligne <https://www.iso.org/fr/iso-14001-environmental-management.html>, consulté le 22 juillet 2017.
- KBC. (2014). *Stratégie fiscale de KBC*. En ligne https://www.kbc.com/fr/system/files/doc/sustainability-reponsability/OurApproach/CSR_OA_policy_StrategieFiscaledeKBC2014.pdf
- KBC. (2017). *KBC group*. En ligne <https://www.kbc.com/fr>
- KBC. (2017). *Rapport annuel du groupe KBC 2016*. En ligne https://www.kbc.com/fr/system/files/doc/investor-relations/Results/JVS_2016/JVS_2016_GRP_fr.pdf
- KBC. (2017). *Rapport à la société*. En ligne https://www.kbc.com/fr/system/files/doc/sustainability-reponsability/PerfRep/2016/CSR_VAS_2016_fr.pdf
- Kotz, D. (2009). The financial and economic crisis of 2008 : a systemic crisis of neoliberal capitalism. *Review of radical political economics*, 41(3), 305-317. Doi : 10.1177/0486613409335093

- Kotz, D., McDonough, T., & Reich, M. (1994). *Social Structures of Accumulation: the political economy of growth and crisis* (1st ed). Cambridge : Cambridge University Press.
- La Finance pour tous. (2016). *Les banques : une histoire ancienne*. En ligne <http://www.lafinancepourtous.com/Espace-Enfants/Pour-les-ados/Le-coin-des-curieux/Les-banques-une-histoire-ancienne>, consulté le 20 juillet 2016.
- Lamberts, P. (n.d.). *Les 7 péchés capitaux des banques – Glossaire*. En ligne http://pechesbancaires.eu/glossaire_B.html, consulté le 23 février 2017.
- Lamberts, P. (2014). *Les 7 péchés capitaux des banques*. En ligne sur le site les 7 péchés capitaux des banques <http://pechesbancaires.eu/fr/>, consulté le 23 février 2016.
- Larousse. (s.d.). *Dictionnaire de français*. En ligne <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/mendiant/50438>, consulté le 22 juillet 2017.
- Laville, J. (2001). Vers une économie sociale et solidaire ? *Revue internationale de l'économie sociale : Recma*, 281, 39- 53. doi : 10.7202/1024020ar
- Lehner, O. (2017). *Routledge handbook of social and sustainable finance*. 1st ed. London : Routledge.
- Lelart, M. (2014). *De la finance éthique à l'éthique de la finance* (document de recherche). Laboratoire d'Économie d'Orléan, Orléan. En ligne <https://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-01015484/document>
- Leroy, P. (2010). Revenir à la dissociation historique des métiers financiers. *Annales des mines, réalités industrielles*, 2, 51-57. doi 10.3917/rindu.102.0051
- Les échos. (2017). *Banques d'affaires*. En ligne, https://www.lesechos.fr/finance-marches/vernimmen/definition_banque-daffaires.html, consulté le 1^{er} mai 2017.
- Loi bancaire du 25 avril 2014 : loi relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse. (2014). *Moniteur belge*, 7 mai 2014.
- Longin, F. (s.d.). Changement du business model des banques : une explication de la crise actuelle. *The Journal of Finance*. Cergy : Ecole supérieure des sciences économiques et commerciales (ESSEC) Business School
- Matherat, S. (2013). Banques : quel business model après la crise ? *revue d'économie financière*, 112(4), 159-174. doi : 10.3917/ecofi.112.0159
- Mathieu, C., & Sterdyniak, H. (2009). La globalization financière en crise. *Revue de l'OFCE*, 110(3), 13-73. doi : 10.3917/reof.110.0013
- Milano, R. (2011). Social banking: a brief history. In S. Remer & O. Weber (Eds.). *Social banks and the future of sustainable finance* (pp. 15-47). Oxfordshire : Routledge.
- Miotti, L. & Plihon, D. (2001). Libéralisation financière, spéculation et crises bancaires. *Economie internationale*, 85(1), 3-36. <https://www.cairn.info/revue-economie-internationale-2001-1-page-3.htm>
- Mishkin, F. (2013). *Monnaie, banque et marchés financiers* (10^e éd.) (C. Bordes, D. Lacoue-Labarthe, N. Leboisne & J. Poutineau, Trad.). Montreuil : Pearson. (Œuvre originale publiée en 2013).
- Mottis, N. et Ponssard, J.P. (2000). Création de valeur et politiques de rémunération : enjeux et pratiques. *Annales des mines, Juin 2000*, 78-90. <http://annales.com/gc/2000/gc06-2000/78-92.pdf>
- Mullenbach, A. (2007). L'apport de la théorie des parties prenantes à la modélisation de la responsabilité sociétale des entreprises. *La revue des sciences de gestion*, 223(1), 109-120. doi : 10.3917/rsg.223.0109

- Neu, D., Warsame, H., & Pedwell, K. (1998). Managing Public Impressions: Environmental Disclosures in Annual Reports. *Accounting, Organizations And Society*, 23(3), 265-282. [http://dx.doi.org/10.1016/s0361-3682\(97\)00008-1](http://dx.doi.org/10.1016/s0361-3682(97)00008-1)
- Novethic. (s.d.). *Loi NRE*. En ligne <http://www.novethic.fr/lexique/detail/loi-nre.html>, consulté le 21 juillet 2017.
- Observatoire des métiers de la banque. (2017). *Les activités bancaires*. En ligne <http://www.observatoire-metiers-banque.fr/f/onglet6/Les-activites-bancaires>, consulté le 18 février 2017.
- Pirotte, H. (2010). Le rôle des produits dérivés face au risque systémique. *Reflète et perspectives de la vie économique* 49(1), 11-22. doi : 10.3917/rpve.491.0011
- Plihon, D. (2003). *Le nouveau capitalisme*. Paris : La Découverte.
- Postel, N. & Rousseau, S. (2008). RSE et éthique d'entreprise : la nécessité des institutions. *M@n@gement*, 11(2), 137-160. doi 10.3917/mana.112.0137.
- Pudion, P. (2013). Développement durable-RSE : une quête de légitimité des banques européennes. *Gestion* 2000, 30, 39-59. doi : 10.3917/g2000.306.0039
- Rivoire, J. (1992). *Histoire de la banque*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Roux, M. (2013). *Management de la banque*. Paris : Vuibert
- Roux, M. (2006). Rapport moral sur l'argent dans le monde 2006 : entre perte de confiance et prise de conscience : quel rôle pour la finance éthique dans l'entreprise ? *Revue d'économie financière, n° spécial*, 475-488. Paris.
- Santomero, A. (1984). Modeling the banking firm : a survey. *Journal of Money, Credit and Banking*, 16(4), 576-602. doi : 10.2307/1992092
- Scheire, C., & de Maertelaere, S. (2009). *Banking to make a difference. A preliminary research paper on the business models of the founding eber banks of the Global Alliance on Banking Values*. Research paper. Gand : Artevelde University College
- The Equator Principles association. (2013). *The equator principles III – 2013*. En ligne <http://www.equator-principles.com>, consulté le 22 juillet 2017.
- The Wolfsberg group. (2017). *Home*. En ligne, <http://www.wolfsberg-principles.com/index.html>, consulté le 20 juillet 2017.
- Tischer, D. & Remer, S. (2016). Growing social banking through (business associations). In O. Lehner (Eds.). *Routledge handbook of social and sustainable finance* (pp. 480-498). London : Routledge.
- Toenis, A. (2011). Financing change through giving and donation. In S. Remer & O. Weber (Eds.). *Social banks and the future of sustainable finance* (pp. 123-135). Oxfordshire: Routledge.
- Triodos. (2017). *Home*. En ligne <https://www.triodos.be/fr/particuliers/>
- Triodos. (2017). *Rapport annuel intégré 2016*. En ligne <http://rapport-annuel-triodos.be/fr/2016/banque-triodos-belgique.html>
- Triodos. (s.d.). *L'histoire de Triodos Bank*. En ligne <https://www.triodos.fr/fr/a-propos-de-triodos-bank/histoire/>, consulté le 22 juillet 2017.
- Ülgen, F. (2013). Évolution économique et innovations financières : d'un processus créatif à une création destructrice. *Innovations*, 40, 193-211. doi : 10.3917/inno.040.0193

- United Nations. (2017). *About the PRI*. En ligne <https://www.unpri.org/about>, consulté le 22 juillet 2017.
- United Nations. (2017). *The Ten Principles of the UN Global Compact*. En ligne <https://www.unglobalcompact.org/what-is-gc/mission/principles>, consulté le 22 juillet 2017.
- Vranceanu, R. (2009). Une crise de confiance. *Sociétal*, 64(2), 11-29. En ligne http://www.institut-entreprise.fr/sites/default/files/article_de_revue/docs/documents_internes/societal-64-3-vranceanu-conjoncture.pdf
- Wanlin, P. (2007). L'analyse de contenu comme méthode d'analyse qualitative d'entretiens : une comparaison entre les traitements manuels et l'utilisation de logiciels. *Recherches Qualitatives, hors-série*, n°3, p. 243-272. http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/hors_serie/hors_serie_v3/Wanlin2.pdf
- Weber, O. (2012). *Sustainable Banking – History and Current Developments*. En ligne sur le site du Social Science Research Network, <http://ssrn.com/abstract=2159947> *SSRN Electronic Journal*.
- Weber, O. & Remer, S. (2011). *Social banks and the future of sustainable finance*. 1st ed. Oxfordshire : Routledge.
- Zsolnai, L., Boda, Z., & Fekete, L. (2009). *Ethical prospects : economy, society and environment*. New York: Springer.

